

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Roger BOEHM, secrétaire de séance.

Date de publication : 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture..... :



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 02 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2024.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 03 – DECISION DE REALISATION DE LA REFECTION DES TROTTOIRS RUE DE LA GARE ENTRE LES N°1 ET N°32

Il est proposé la réfection des trottoirs de la rue de la Gare sur l'emprise de la phase 1 de l'opération de reprise des conduites d'adduction en eau potable et en assainissement effectuée par le SDEA.

Les travaux consisteraient à :

- Élargissement des trottoirs côté pair sur environ 100 mètres linéaires entre les n°20 et n°30 (propriété SCHNEIDER et boulangerie COMELLI)
- Conservation des bordures existantes
- Reprise des enrobés sur la plupart des trottoirs
- Remplacement des avaloirs de chaussée

Ils sont estimés à 50 000,00 € HT.

Le Maire souligne que certains riverains n'ont pas délimité leur propriété. Il y aura lieu de leur demander de faire le nécessaire par la mise en place d'une file pavés, d'une bordure ou d'un seuil.

Un courrier leur sera adressé.

Il expose également que certains bâtiments sont construits en retrait par rapport à la limite de propriété. Le trottoir actuel empiète sur des propriétés privées.

La réfection de l'enrobé se fera à l'identique.

Il sera toutefois nécessaire de veiller à l'écoulement des eaux pluviales. Une partie des trottoirs est actuellement en dévers et les eaux pluviales s'écoulent dans les propriétés privées.

Certaines cours sont rehaussées par rapport au trottoir. Leur reprise pose question.

Le Maire rappelle également que du mobilier urbain est implanté sur certaines propriétés privées.

Il y aurait lieu d'acquérir ces terrains.

Une estimation financière pour l'enterrement des réseaux secs a été sollicitée auprès des différents opérateurs (téléphone, fibre optique et électricité).

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Considérant les travaux de reprise des conduites d'adduction en eau potable et en assainissement effectués par le SDEA (phase 1)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de réfection des enrobés des trottoirs de la rue de la Gare entre les n°1 et n°32

APPROUVE le principe de conservation des bordures actuelles (sauf remplacement des éléments détériorés)

APPROUVE le principe de l'élargissement des trottoirs côté pair sur 100 mètres linéaires entre les n°20 et n°30

SOLLICITE les aides financières possibles auprès des partenaires de la Commune (CEA...)

CHARGE le Maire d'informer les riverains quant aux travaux prévus et quant à la nécessité de délimiter les propriétés privées

CHARGE le Maire de prendre contact avec les propriétaires des terrains à acquérir accueillant du mobilier urbain (lampadaire)

Les crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2024 en section d'investissement opération n°242.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 04 – DECISION DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ANCIENNE TRESORERIE – BATIMENT COMMUNAL SIS 15 RUE PRINCIPALE

Il est proposé le remplacement des menuiseries de l'ancienne trésorerie, sise 15 rue Principale.

Les fenêtres d'origine en bois seraient remplacées par des fenêtres en PVC blanc, double vitrage, avec changement des volets roulants par des volets en aluminium isolés et isolation des caissons.

Les portes d'entrées avant et arrières du bâtiment seront également reprises.

Suite à consultation, le Maire propose de retenir pour la réalisation de ces travaux la Sté SRP NEUMANN de Stattmatten, entreprise la mieux-disante pour un coût estimé à 22 000,00 € HT.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le remplacement des menuiseries extérieures (portes, fenêtres et volets) de l'ancienne trésorerie sise 15 rue Principale à Roeschwoog

DECIDE l'attribution des travaux à la Sté SRP NEUMANN pour un coût estimé à 22 000,00 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2024 en section d'investissement opérations n°195 et n° 258.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 05 – DECISION DE RETRAIT DE L'ENROBE ABIME DANS LA COUR DU FOYER PAROISSIAL 29 RUE DE FORT LOUIS

L'enrobé de la cour du foyer paroissial est détérioré et nécessite une intervention pour des questions de sécurité (risques de chute des piétons).

Il est proposé dans un premier temps l'enlèvement partiel de la partie d'enrobé la plus abimée lors de la Journée citoyenne du 25 mai 2024 et de compléter par du concassé, en attendant :

- Le positionnement du poste de transformation électrique (chantier nouveau périscolaire) dont le câble d'alimentation pourrait passer par la cour du foyer
- La préparation du chantier de drainage tout autour du bâtiment 29 rue de Fort Louis (avec destruction de la rampe d'accès PMR) envisagée en même temps que la création du puits canadien.
Coût estimé à 40 000 €.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE dans un premier temps l'enlèvement de la partie d'enrobé la plus dégradé dans la cour du foyer paroissial lors de la Journée citoyenne du 25 mai 2024

DECIDE d'étudier dans un deuxième temps le réaménagement définitif de la cour selon les décisions d'aménagement de la place du Maire LOHR suite aux travaux d'enfouissement du puits canadien.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 06 – DECISION DE MODIFICATION DU SYSTEME SANITAIRE POUR L’ALIMENTATION EN EAU ADOUCIE DES LAVE-VAISSELLE DE LA MAISON DES ŒUVRES ET DE LA CULTURE (MOC)

Afin de limiter le problème récurrent de dépôt de calcaire et les traces blanches sur la vaisselle, il est proposé de modifier le système d'alimentation en eau adoucie des lave-vaisselle de la Maison des Œuvres et de la Culture. Le coût estimé de cette opération s'élève à 2 902,03 € HT, soit 3 482,44 € TTC. Les Etablissements BEYER de BRUMATH pourraient se charger de cette opération.

Entendu l'exposé du Maire
Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE la modification du système d'alimentation en eau adoucie des lave-vaisselle de la Maison des Œuvres et de la Culture pour un coût estimé à 2 902,03 € HT
Les crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2024 en section d'investissement, opération n°212.

Date de publication: 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 07 – DECISION DE REFECTION DU PLAFOND DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à effondrement du plafond de la salle du Conseil municipal, il est proposé sa réfection à l'identique.
Le coût estimé de cette réfection se monte à près de 23 260,00 € TTC.

Elle comprend la reprise du plafond, la reprise de l'électricité et la reprise des peintures.

Ces travaux pourraient être réalisés par l'entreprise BILSTEIN, l'entreprise KOCHER Sylvain Electricité et par la société Alban Rénovation.

Une déclaration a été faite à l'assureur de la Commune qui prendrait en charge un montant d'environ 12 469,00 €. Une franchise de 3 296,00 € est appliquée.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, M. Afrim HUSEJNI ne participant au vote,
DECIDE la réfection du plafond de la salle du Conseil municipal pour un montant estimé à 23 260,00 € TTC.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 08 – DECISION DE TRAVAUX DANS LE BOIS DE LA GAENSEWEID

En vue d'une future réplantation, Il est proposé la réalisation de travaux de dépressage du carré n°1 de la Gaenseweid (entre l'école et la station de surverse du Syndicat des eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle).

Les travaux sont estimés à 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC.

Ils pourraient être réalisés par la société TOM PAYSAGE.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux pour un coût estimé de 3000,00 € HT

Date de publication : 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture..... :



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 09 – DECISION DE REPRISE DES AVALOIRS RUE PRINCIPALE ET REMPLACEMENT D'UNE BORDURE AU NIVEAU DE L'ACCES AU PARKING DU PARC DE LA MAIRIE

Par décision du 11 décembre 2023, le Conseil municipal avait approuvé la reprise de deux avaloirs et la pose de bordures pour un coût estimé à 9 550,00 € HT soit 11 460,00 € TTC.

Une bordure de l'accès au parking du parc de la Mairie étant détériorée et descellée, il est proposé d'effectuer ces travaux localisés à côté du chantier en même temps.

Les travaux seraient réalisés par la Sté TP KLEIN début d'année 2024 pour un coût total estimé à 15 000,00 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux pour un coût global estimé à 15 000,00 € TTC.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 10 – DECISION DE RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL N°5 RUE DE L'ANCRE

L'état des lieux de sortie a été établi avec la locataire du logement n°2 le 13 février 2024.

Il s'avère qu'il ne sera possible de louer l'appartement qu'après la réalisation d'un certain nombre de travaux.

La Commission Travaux propose d'effectuer les travaux suivants :

Travaux de nettoyage

Remplacement d'une porte de chambre – travaux en propre régie

Réparation de la poignée de la seconde chambre - travaux en propre régie

Remise en peinture des radiateurs - travaux en propre régie

Remplacement de la vitre intérieure par un mur plein - travaux en propre régie

Remise en état et peinture des murs et plafonds – travaux estimés à 6 421,00 € TTC

Remplacement de la fenêtre de toit d'une chambre – travaux estimés à 2 553,00 € TTC

Remplacement de la cuvette des toilettes – travaux estimés à 642,00 € TTC

Rénovation des sols (parquet flottant sur le carrelage fissuré)

Réglage et nettoyage des menuiseries extérieures – travaux en propre régie

Il est précisé que le remplacement de la cuisine était envisagé avant l'entrée dans le logement de la locataire en 2021, pour un coût estimé à 7 250,00 € TTC.

La Commission est d'avis de ne pas remplacer cette cuisine.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, M. Afrim HUSEJNI ne participant pas au vote, **APPROUVE** la réalisation de l'ensemble de ces travaux, dont notamment :

- Les travaux de remise en peinture pour un coût estimé à près de 6 421,00 € TTC
- Les travaux de remplacement d'une fenêtre de toit pour un coût estimé à près de 2 553,00 € TTC
- Les travaux de remplacement de la cuvette des toilettes pour un coût estimé à près de 642,00 € TTC

APPROUVE la prise en charge du coût de ces travaux.

Des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024 à cet effet.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents.....: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRICUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 11 – DECISION DE REFECTION DES JOINTS DES MENUISERIES EXTERIEURES DES BATIMENTS 29 RUE DE FORT LOUIS ET 14 RUE DE FORT LOUIS

Afin d'améliorer la performance énergétique des logements communaux loués situés dans les bâtiments au 14 et au 29 rue de Fort Louis, il est proposé la reprise des joints des fenêtres, leur réglage et si besoin le remplacement des poignées cassées.

Le coût estimé les travaux :

- pour le bâtiment du 14 rue de Fort Louis s'élève à 2 640,00 € HT, soit 2 904,00 € TTC
- pour les logements du 29 rue de Fort Louis se monte à 3 086,00 € HT soit 3 394,60 € TTC

soit au total près de 6 300,00 € TTC.

Entendu l'exposé du Maire

Vu les propositions émises par la Commission Travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux pour un coût global estimé à 6 300,00 € TTC.

Les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2024.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 12 – APPROBATION DU PROJET DE FINANCEMENT ET DU PROJET D'AVENANT

Le Maire rappelle le plan de financement estimé de l'opération de construction d'un nouveau périscolaire à janvier 2024, comme déjà évoqué en séance de Comité de suivi périscolaire et en séance du Conseil municipal.

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Coût travaux (bâtiment, espaces extérieurs, mobilier, autres travaux)	3 636 000	Département du Bas-Rhin / CEA (20%/ assiette 2 081 000 €)	subvention notifiée 416 000
Tolérances contractuelles, aléas et provisions pour actualisation/révision des prix / coût travaux	265 000	Etat - DETR	subvention notifiée 500 000
Honoraires maîtrise d'œuvre et autres honoraires (CT, SPS, SSI, certification Maison passive...)	426 000	CAF (3000 € / place + dotation plan mercredi selon habilitation ALSH 70 places)	subvention notifiée 531 000
Autres dépenses (assurances, géomètres, études diverses, publicité légale, panneaux...)	88 000	Fonds de concours CCPR	subvention notifiée 455 000
Voie d'accès et parkings par la RD 136 (arrière du cimetière)	78 600	Région - amélioration cadre de vie + Fibois	subvention notifiée 200 000
Branchements (AEP, ASS, électricité)	32 000	FEDER - fonds européens - soumis à labellisation Maison passive	montant estimé 300 000
		Région - Climaxion - bâtiment passif (estimatif OTE)	montant estimé 100 000
Sous-total	4 525 600	Total subventions	2 502 000
Mandataire (SERS)	50 900	Part communale (autofinancement ou emprunt) subventions déduites en HT	2 074 500
Coût opération HT	4 576 500	Total recettes HT	4 576 500
		Remboursement FCTVA estimé (16 %)	878 688
TVA 20%	915 300	Part TVA restant à charge de la Commune (4%)	36 612
Coût opération TTC	5 491 800	Total recettes TTC	5 491 800
		Total à charge commune (coût TTC travaux, subventions et FCTVA déduits)	2 111 112

	Population INSEE (chiffre à la date la plus proche) (population légale Insee 2020 entrant en vigueur au 01/01/2023)	Part population communal/ population totale	Contribution unique estimée pour chaque commune
Fort Louis	290	7.51%	158 545 €
Leutenheim	840	21.75%	459 167 €
Neuhaeusel	398	10.31%	217 656 €
Roeschwoog	2334	60.43%	1 275 745 €
TOTAL	3862	100%	2 111 112 €

Il souligne le montant du reste à charge pour les quatre communes, qui s'élèverait ainsi à près de 2,111 millions d'€ et ainsi pour Roeschwoog d'un peu plus de 1,275 millions d'€.

Toutefois, les quatre communes ont versé des avances sur leur contribution volontaire pour près de 489 000,00 €.

Si l'on considère le remboursement du Fonds de compensation de la TVA, le reste à charge effectif est estimé à 1 100 000,00 €.

	Population INSEE (chiffre à la date la plus proche) (population légale Insee 2021 entrant en vigueur au 01/01/2024)	Part population communal/ population totale	Part de la contribution unique estimée pour chaque commune dans le cadre de l'emprunt éventuellement contracté au printemps 2024
Fort Louis	289	7.52%	82 743 €
Leutenheim	837	21.79%	239 641 €
Neuhaeusel	393	10.23%	112 520 €
Roeschwoog	2323	60.46%	665 096 €
TOTAL	3842	100.00%	1 100 000 €

Il est en outre indiqué que la Commune a réceptionné le versement de deux avances sur subvention : l'une de l'Etat DETR : 150 000,00 € et l'autre de la CEA : 208 100,00 €.

Depuis 2021, plus de 730 000,00 € de dépenses ont déjà été ordonnancées pour cette opération.

Le Maire revient sur la question du financement de cette opération.

Il rappelle les dispositions de la convention du 22 décembre 2020 entre les quatre communes définissant les principes de la gestion de la compétence périscolaire et de son financement.

La Commune de Roeschwoog a vocation à gérer et à financer la construction du nouveau périscolaire avec la participation sous la forme de contribution volontaire unique des communes signataires.

Chaque commune depuis 2021 a versé annuellement un acompte comme présenté précédemment.

Cinq établissements financiers / bancaires ont été sollicités en vue des prêts nécessaires à l'opération :

- Le Crédit Mutuel
- La Banque des territoires
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'Epargne
- La Banque populaire.

Le Comité de suivi Périscolaire lors de sa séance du 7 mars 2024 a émis l'avis :

- De la poursuite du versement des acomptes dans le cadre de la contribution volontaire unique.
- De solliciter auprès des établissements bancaires un prêt relais de 3 000 000,00 € maximum (selon prise en compte ou non de la subvention FEDER), dont le montant des intérêts est estimé globalement à 120 000,00 €
- Du financement par les Communes des intérêts du prêt relais
- Que chaque commune sollicite un prêt amortissable à son nom ou autofinance son reste à charge. Le montant global pour les quatre communes de ce reste à charge est estimé à 1 100 000,00 €.

Le Comité de suivi Périscolaire a également donné un avis favorable au projet d'avenant à la convention du 22 décembre 2020 présenté en séance.

Les Conseils municipaux de chaque commune seront amenés à approuver cet avenant et les montants des participations annuelles au titre de la contribution volontaire unique.

PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DU PERISCOLAIRE EXISTANT A. WECKMANN ET A LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE - EXERCICE 2024					
Participation demandée aux communes pour l'exploitation du périscolaire A. Weckmann 180 000 €					
Participation demandée aux communes pour l'équipement du périscolaire A. Weckmann 2 000 €					
PERISCOLAIRE A. WECKMANN	EFFECTIFS	% EFFECTIFS	PARTICIPATION EXPLOITATION	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	MONTANT TOTAL PARTICIPATION 2024 PERISCOLAIRE EXISTANT
PORT LOUIS	15	9,20%	14 713 €	184 000 €	14 897 €
LEUTENHEIM	39	22,41%	35 852 €	448 000 €	36 310 €
NEUHAUSEL	18	10,34%	16 552 €	207 000 €	16 759 €
ROESCHWOOG	201	58,05%	92 879 €	1 161 000 €	94 034 €
TOTAL	174	100,00%	180 000 €	2 000 000 €	362 000 €

MONTANT AVANCE 2024 CONSTRUCTION NOUVEAU PERISCOLAIRE SELON CONVENTION 22/12/2020 + AVENANT	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	TOTAL PARTICIPATIONS 2024
6 093 €	22 566 €	43 536,29 €
17 645 €	65 357 €	119 312,86 €
8 285 €	30 687 €	55 731,67 €
48 975 €	181 390 €	324 339,17 €
81 000,00 €	300 000,00 €	543 000,00 €

Pour mémoire effectifs de l'école : 200 élèves (année scolaire 2023/2024)

Entendu l'exposé du Maire

Vu l'avis du Comité de suivi Périscolaire du 7 mars 2024

Vu le projet d'avenant à la convention du 22 décembre 2020 entre les quatre communes définissant les principes de la gestion de la compétence périscolaire et de son financement

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations

APPROUVE le projet d'avenant à la convention du 22 décembre 2020 présenté

APPROUVE le principe que chaque commune finance à son niveau (par un emprunt ou en autofinancement) le solde restant à sa charge

APPROUVE une participation totale pour Roeschwoog à l'exercice 2024 du budget annexe périscolaire d'un montant de près de 324 400,00 €

DEMANDE aux conseils municipaux de Fort Louis, Leutenheim et Neuhaeusel de se prononcer sur ces principes de financement et sur le projet d'avenant à la convention du 22 décembre 2020.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents..... : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 13 – EMPLACEMENT RESERVE ROE12 RUE DE LA GARE -RUE DES MALGRE NOUS – AUTORISATION AU MAIRE A PROCEDER AUX NEGOCIATIONS POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS ET AUTORISATION A PROCEDER A L'ARPEMENT DU TERRAIN

Un emplacement réservé ROE12 figure au PLUI pour la réalisation d'une liaison piéton-cycles entre le lotissement Cœur de village et la rue de la Gare.

Cet emplacement réservé concerne les propriétés suivantes :

Section AN n°29, 25 rue de la Gare, appartenant à Mme SCHMITT Bernadette

Section AN n°24, rue de la Forêt appartenant à Mme MEHR Suzanne

Section AN n°79, 23 rue de la Gare appartenant aux consorts WILHELM Marie-Antoinette.

Le Maire expose que les consorts WILHELM seraient d'accord pour une cession à la Commune de Roeschwoog d'un terrain d'une surface de 60m² environ, le long de la propriété 23 rue de la Gare.

Les vendeurs souhaitent toutefois pouvoir acquérir ou échanger une surface d'environ 11 m² à distraire de la parcelle section AN n°113 appartenant actuellement au lotisseur du quartier Cœur de village, la Société SOVIA. Cette parcelle est vouée à être rétrocédée à la Commune après la réalisation des travaux de viabilité définitive du lotissement.

Les consorts WILHELM souhaitent également un prix d'acquisition de la Commune supérieur à 10 000,00 € l'are.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant l'emplacement réservé ROE12 inscrit au PLUI

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'acquisition d'un terrain d'environ 60 m² à distraire de la parcelle sise section AN n°79 rue de la Gare

AUTORISE le Maire à poursuivre les négociations avec les vendeurs pour la fixation d'un prix juste

AUTORISE l'arpentage du terrain à acquérir

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches qui seraient nécessaires à la bonne exécution de cette décision

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 14 – EMPLACEMENT RESERVE ROE02 – LIAISON DOUCE ENTRE LA RUE DE VERNEUIL SUR VIENNE ET LA RUE PRINCIPALE – APPROBATION DES ORIENTATIONS DE LA COMMISSION TRAVAUX VISANT A ACQUERIR LA TOTALITE DE L'EMPRISE DU CHEMIN PIETON

Un emplacement réservé ROE02 figure au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour la réalisation d'une liaison piétons-cycles entre la rue de Verneuil sur Vienne et rue Principale.

Le Maire rappelle que la propriété au 36 rue Principale à Roeschwoog est en vente en trois lots.

Le Maire a reçu Mme MERCKEL, M. MEHR et M. GRIMM le mercredi 13 décembre 2023.

Suite à ces échanges et un nouveau projet de division V7, la propriétaire, qui ne souhaite pas faire de permis d'aménager, ainsi que le futur acquéreur proposent une réalisation en deux temps de cette opération.

Par mél du 16 février 2024 notamment, le notaire de la Commune et de la SCI La Maison Bleue propose le montage et les conditions à cette opération comme suit.

Dans un premier temps une division parcellaire en 3 terrains serait effectuée puis dans un deuxième temps, pour permettre la réalisation de la voie douce, seraient distraits du lot 3 une voie d'accès au lot 1, 3 et au terrain à acheter par la commune le long du lot 2 (d'une surface d'environ 27,55 m²).

Ces lots seraient grevés de servitudes de passage.

Le terrain à céder à la Commune d'environ 27,55 m² le serait au coût de 10 000,00 € l'are (soit environ 2 755,00 € + frais notariés et d'enregistrement). Une promesse de vente serait établie.

La Commune bénéficierait d'une servitude de passage sur la voie d'accès vers le terrain à acquérir (lots 4 et 3a) par elle (le long du lot 2) et d'une servitude de passage du terrain privé sis section AL n°123.

Toutefois, il lui serait demandé une participation financière de près de 14 010,00 € HT pour la servitude et la participation aux travaux d'aménagement.

Il est en outre demandé à la Commune :

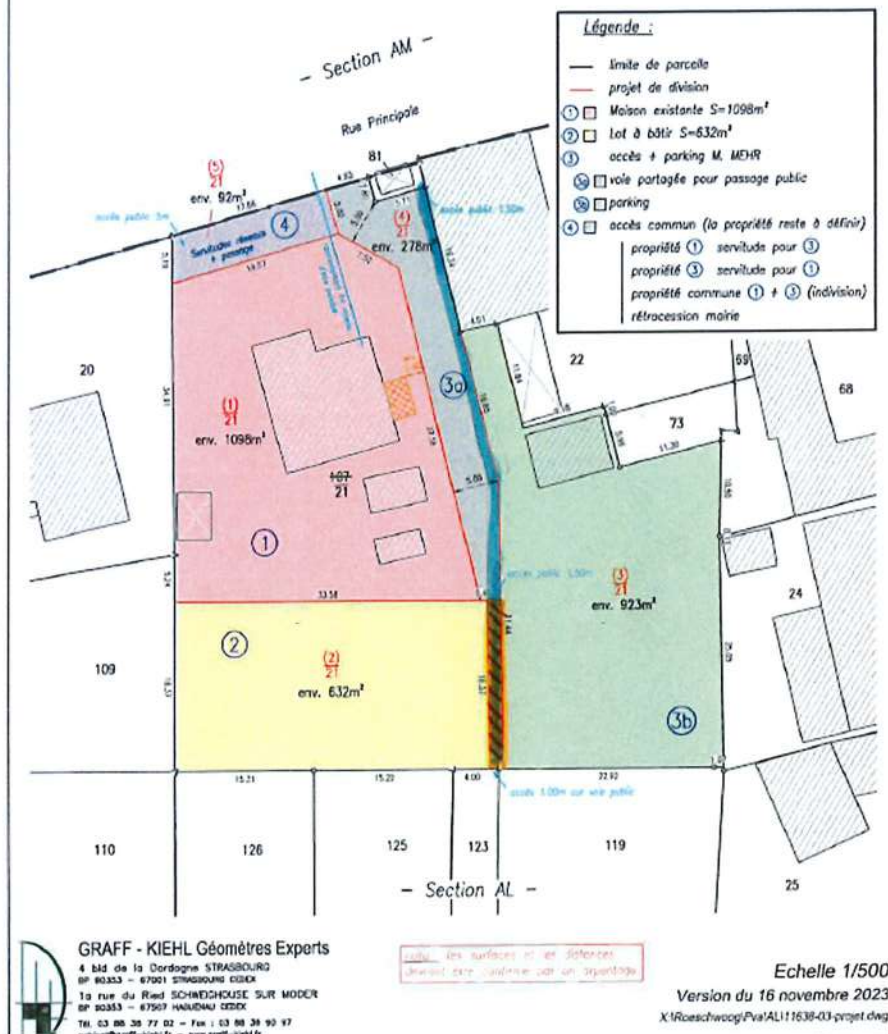
- Que le passage soit uniquement destiné aux piétons
- Que le passage reste libre en toutes circonstances

- Qu'elle soit personnellement responsable des dommages de toute nature intervenus
- Qu'elle assure l'entretien régulier au moins une fois par mois du chemin piétonnier
- Qu'elle devra installer à ses frais un distributeur de sachets pour déjections canines
- Qu'elle aura à charge tous les frais d'établissement du passage, y compris les revêtements ou empiètements nécessaires, de l'entretien ou réparation au prorata de la surface de la bande de terrain correspondant à l'assiette d'exercice du droit de passage (« chemin piétonnier »)

ROESCHWOOG

Section AL, parcelle 107/21

36 rue Principale

Projet de Division V7

La Commission Travaux du 21 février 2024 s'est penchée sur cette question.

Elle a donné un avis favorable à la division de terrain envisagée au projet V7.

Elle est favorable pour accepter le principe des divisions successives au vu des garanties apportées par l'étude notariale (signature d'une promesse de vente).

La Commission s'est toutefois prononcée défavorablement aux conditions de vente et de mise en place de servitude.

Elle propose l'acquisition du cheminement sur toute sa longueur (environ 65 à 70 mètres de long sur 1,50 mètres de large) au prix de 10 000,00 € l'are.

Le chemin intégrerait le domaine privé de la Commune, qui effectuerait et prendrait en charge financièrement les aménagements nécessaires.

La Commune garantira les droits à construire et d'accès au lot n°3 et dédiera le chemin aux seuls piétons. Elle réalisera un aménagement contribuant à limiter le passage aux seuls piétons.

Entendu l'exposé du Maire

Vu le projet de division V7 présenté par la propriétaire des terrains 36 rue Principale et la SCI La Maison bleue

Vu les propositions de l'étude notariale de Me METZ à Roeschwoog

Vu les propositions de la Commission Travaux du 21 février 2024

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les propositions et orientations énoncées par la Commission Travaux du 21 février 2024.

CHARGE le Maire d'informer toutes les parties et de poursuivre les négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'un chemin piéton uniquement.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 15 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES POSSIBILITES D'AMENAGEMENT DE LA ZONE IAU8 SITUÉE A L'EST DU VILLAGE (EXTENSION LOTISSEMENT SCIERIE)

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que pour l'heure le projet d'aménagement du lotissement Scierie II est en attente.

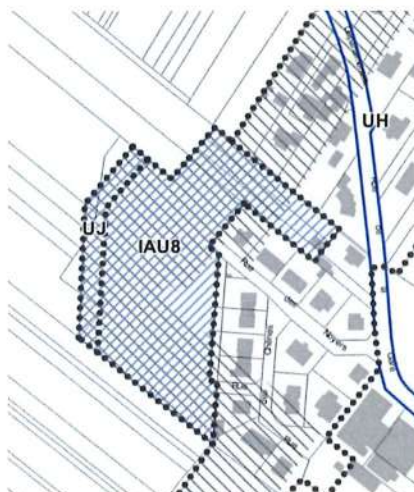
Le propriétaire des terrains sis 75 rue de la Gare a fait part de son souhait d'aménagement de terrains de construction sur sa propriété.

Le Maire souligne les évolutions de zonage et de règlement entre le POS et lors de l'adoption du PLUi pour ce secteur.

En 2019, les anciens zonages INAHc (urbanisation à court ou moyen terme sous condition de plan d'ensemble et un minimum de 25 ares à aménager) et IINAH (urbanisation possible après modification de zonage en INAH) ont été modifiés en une seule zone IAU8, permettant une urbanisation à court ou moyen terme avec un minimum à urbaniser de 40 ares.



Extrait du POS



Extrait du PLUi en vigueur depuis janvier 2019

Le Maire souligne que le POS permettait aux propriétaires des terrains de l'ancienne zone INAHc un aménagement commun d'une surface de 25 ares minimum avec un accès donnant rue de la Gare.

Avec l'entrée en vigueur du PLUi et de ses nouvelles règles, les propriétaires des terrains en zone IAU8 sont contraints de réaliser un aménagement commun d'une surface minimum de 40 ares.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 16 – INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'EXTENSION DU PARC D'ACTIVITE DE L'UFFRIED

Le Maire rappelle et présente le projet d'extension du Parc d'activité de l'Uffried, que la Commune de Roeschwoog a soumis à la Communauté de communes du Pays Rhénan, qui est compétente pour les zones d'activités.

Cette extension est prévue au PLUI.

Afin d'appuyer ce projet auprès de la communauté de communes, le Maire a établi une estimation financière qui a été transmise à l'intercommunalité.

Les frais de viabilisation des terrains s'élèvent à près de 600 000,00 € HT, sans déplacement de la conduite d'assainissement intercommunale.

Si la Commune de Roeschwoog souhaite que ce projet puisse se concrétiser, il sera nécessaire qu'elle gère l'acquisition des terrains situés dans l'emprise de l'extension envisagée (près de 254 ares).

Des contacts ont déjà été pris avec certains propriétaires.

Entendu l'exposé du Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents..... : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 17 – MISE EN PLACE DE PRINCIPES POUR LA LOCATION DES TERRAINS AGRICOLES COMMUNAUX

Le Maire expose le souhait de mise en place de règles communales pour la relocation des terrains agricoles communaux dans le cadre de baux ruraux.

Le Maire, en sa qualité de Président de l'Association foncière a évoqué cette question à plusieurs reprises lors des dernières réunions du Bureau.

Il a réuni le 8 mars 2024 l'ensemble des exploitants agricoles de la Commune pour débattre de la mise en place de principes de location.

Il présente la répartition actuelle les baux ruraux en cours avec les exploitants agricoles.

Un exploitant cultivant 26,6146 hectares de terrains communaux va cesser son activité.

La Commune sera amenée à les relouer.

Il rappelle les règles en vigueur énoncées au Code rural et de la pêche maritime qui s'appliquent pour les fermages.

Il souligne la priorité réservée aux exploitants qui réalisent une installation en bénéficiant de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs ou, à défaut, aux exploitants de la commune (ou à leurs groupement) répondant aux conditions de capacité professionnelle et de superficie visées à l'article L331-2 du Code rural.

Actuellement, deux jeunes agriculteurs seraient à priori susceptibles de bénéficier du droit de priorité pour la reprise des terres en location à l'exploitant qui va cesser son activité.

L'un des jeunes est un jeune qui est domicilié à Soufflenheim et qui ne dispose pas encore d'exploitation. L'autre jeune est domicilié à Roeschwoog et y a son exploitation.

Il est proposé, suite à débat avec les exploitants agricoles le 7 mars :

- De retenir le droit de priorité du jeune agriculteur domicilié à Roeschwoog et qui y a son exploitation
- Que les baux ruraux soient établis au nom personnel de l'exploitant et non au nom d'un groupement à compter du 1^{er} novembre 2024
- Que les terres agricoles de l'exploitant qui va cesser son activité puissent être réparties entre les agriculteurs de la Commune et que cette répartition fera l'objet d'un consensus entre les parties intéressées.

Le Maire précise également qu'il a relayé auprès des exploitants agricoles les projets communaux à venir :

- Convenir d'un terrain d'une superficie d'un hectare à reboiser en compensation des arbres abattus au 10 rue Principale (propriété Brinkmann)
- Le projet d'extension de la zone artisanale de l'Uffried Nord
- L'acquisition des terrains à l'entrée Sud du village.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, en cas de pluralité de jeunes disposant d'un droit de priorité, de prendre en considération les critères de domicile dans la commune de Roeschwoog et le critère d'avoir son exploitation agricole dans la commune de Roeschwoog

DECIDE que les baux ruraux communaux seront établis au nom personnel de chaque exploitant et non au nom d'un groupement à compter du 1^{er} novembre 2024

AUTORISE le Maire à établir et à signer les contrats de bail et avenants aux contrats de bail en cours et à venir.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 18 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DANS LE CADRE D'UN DEPART EN RETRAITE

Dans le cadre du départ à la retraite d'un agent au grade d'agent de maîtrise, lors de sa séance du 9 octobre 2023, le Conseil municipal avait créé, dans la perspective de son remplacement, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourraient être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un niveau CAP-BEP ou d'une expérience professionnelle.

Le Maire présente la candidature retenue et le parcours de l'intéressé.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à embaucher un agent non titulaire au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée d'un an, renouvelable un an, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2023 autorisant la création d'un poste d'adjoint technique territorial,

Considérant le tableau des emplois au 1^{er} novembre 2023

Considérant le remplacement d'un agent partant à la retraite

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'engagement d'un agent non titulaire au grade d'adjoint technique, à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 H 00 pour 1 an, renouvelable 1 an, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et fixant la rémunération de cet agent à l'échelon 7 de ce grade, en application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée (indice brut 381, indice majoré 372).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

Date de publication : 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture..... :



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus	19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....	19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents	17	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) :	2	et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
Absent(s)	0	DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn,
		LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
		PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT
		MOERCKEL Elodie
Quorum	10	<u>Absent(s) excusé(s) :</u> HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER
		Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).
		<u>Absent(s) non excusé(s) :</u> /
		Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 19 – SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL A PARIS – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS ET PROGRAMME

Le Conseil municipal a pris la décision de visiter les institutions nationales à PARIS du 19 au 20 mars 2024.

Le programme du séjour est le suivant :

Mardi 19/03 :

10h15 : visite de l'Assemblée Nationale avec Mme la député Kochert
Déjeuner offert par Mme la Députée
15h : visite du Conseil Constitutionnel
19h : moment convivial
20h30 : dîner

Mercredi 20/03 :

Matinée de découverte
Déjeuner
14h30 : Visite du Sénat avec Mme la Sénatrice Muller-Bronn
Dîner
Retour en Alsace

L'Association Roeschwoog Animation a organisé et pris en charge les frais de déplacement en train pour cette sortie.

Il s'agira de verser une subvention à l'Association pour ces débours.

L'hébergement et les repas sont pris en charge par les conseillers municipaux.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la sortie du Conseil municipal les 19 et 20 mars 2024 pour une visite des institutions nationales à Paris

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la prise en charge par la Commune des frais de déplacement pour cette sortie, sous la forme d'une subvention à l'Association Roeschwoog Animation.

Les crédits seront inscrits au budget principal de l'exercice 2024 en section de fonctionnement.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 20 - DECISION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ECOLES ASSOCIATIVES DE ROESCHWOOG POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 - EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Le Maire rappelle que chaque année la Commune verse une aide financière aux écoles associatives de la Commune.

Il y aurait lieu de définir le montant à attribuer pour l'année scolaire 2023/2024. Ces subventions seront inscrites au budget de l'exercice 2024 et versées en 2024.

Les conditions d'obtention de ces subventions et aides à la licence sont les suivantes :

Les associations de la commune transmettent à la commune les noms, prénoms, domiciles et le cas échéant les numéros de licence des enfants qui sont régulièrement inscrits dans leurs écoles pour pouvoir se voir verser le montant de l'aide.

Le versement de cette aide est élargi à l'association intercommunale « Entente JEUNES », qui s'occupe de l'entraînement de football de jeunes du village en partenariat avec le SCR. Il est proposé de répartir l'aide de la commune entre les deux associations.

Il est également proposé d'élargir la tranche d'âge des enfants des écoles de football de 6 à 18 ans.

Seule une aide est versée :

- pour les enfants dont le domicile principal est Roeschwoog et qui sont inscrits dans les écoles associatives susvisées pour l'année scolaire 2023/2024
- selon l'âge des élèves déterminé dans le tableau ci-dessus

ORGANISMES/ASSOCIATIONS
Ecole de Musique - Association Harmonie Bord du Rhin – élèves de 7 ans à 16 ans
Ecole de football – Sporting Club – élèves de 6 à 18 ans
Ecole de football – Entente JEUNES – élèves de 6 à 18 ans
Ecole de Tennis – Tennis Club Rhinland – élèves de 6 à 14 ans
Association de Gymnastique A tous Rythmes – élèves de 5 à 18 ans

- dans le cas où l'enfant est inscrit dans plusieurs écoles, l'aide est plafonnée au plus haut montant déterminé et répartie entre les différentes écoles de façon proportionnelle.

Le Maire suggère une augmentation des subventions versées par élève, tout en rappelant les montants versés les deux dernières années.

	2022 (année scolaire 2021/2022)			2023 (année scolaire 2022/2023)			2024 (année scolaire 2023/2024)		
	Nombre d'élèves	Subvention / élève	Subvention versée	Nombre d'élèves	Subvention /	Subvention versée	Nombre d'élèves	Subvention proposée/	Estimation Subvention versée
A tous Rythmes	32	20.00 €	631.72 €	6	21.00 €	126.00 €	33	23.00 €	759.00 €
Harmonie Bord du Rhin	20	125.00 €	2 347.10 €	21	130.00 €	2 625.06 €	27	140.00 €	3 780.00 €
SCR	25	85.00 €	2 056.18 €	22	88.00 €	1 864.96 €	35	58.00 €	2 030.00 €
Entente Jeunes							35	30.00 €	1 050.00 €
TCR	0	85.00 €	- €	4	88.00 €	176.00 €	1	88.00 €	88.00 €
TOTAL SUBVENTION VERSEE			5 035.00 €			4 792.02 €			7 707.00 €

Il donne un exemple de montant de subvention pour un élève inscrit à l'école de musique et à la gymnastique en 2024 :

Calcul de la subvention pour l'école de musique

$$140,00 \text{ €} \times (140,00 \text{ €} : (140,00 \text{ €} + 23,00 \text{ €})) = 120,24 \text{ €}$$

Calcul de la subvention pour l'association de Gymnastique :

$$23,00 \text{ €} \times (140,00 \text{ €} : (140,00 \text{ €} + 23,00 \text{ €})) = 19,75 \text{ €}$$

Il soumet à décision du Conseil municipal le montant des subventions que la Commune souhaite verser par élève en 2024 pour l'année scolaire 2023/2024.

Considérant le souhait de la municipalité de soutenir le tissu associatif local,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'aides financières aux écoles associatives de ROESCHWOOG pour l'exercice 2024 (année scolaire 2023/2024) selon les critères de versements énoncés précédemment et comme suit :

ORGANISMES/ASSOCIATIONS CRITERES D'AGE	Subvention 2024 par élève
Ecole de Musique - Association Harmonie Bord du Rhin – élèves de 7 ans à 16 ans	140,00 €
Ecole de football – Sporting Club – élèves de 6 à 18 ans	58,00 €
Ecole de football – Entente JEUNES - élèves de 6 à 18 ans	30,00 €
Ecole de Tennis – Tennis Club Rhinland – élèves de 6 à 14 ans	88,00 €
Association de Gymnastique A tous Rythmes - élèves de 5 à 18 ans	23,00 €

Les crédits seront inscrits au budget MOC de l'exercice 2024 section de fonctionnement en dépenses à l'article 65748.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRICUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJN! Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 21 - DECISION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A DES ASSOCIATIONS

Le Maire présente les demandes de subvention de :

- l'Union nationale des Combattants – association de l'Uffried
- du Sporting Club Roeschwoog
- l'Association Multiculturelle
- l'Association MOC pour le reversement de la vaisselle
- la section MOC – bénévoles de la Médiathèque
- Roeschwoog Animation

L'union nationale des combattants, par courrier du 19 décembre 2023, a sollicité une subvention de fonctionnement.

Le Maire indique que l'Union n'est plus adhérente de l'Association MOC et que son siège n'est plus à Roeschwoog.

Il n'est pas proposé de versement de subvention pour le moment à cette association.

Le Sporting Club Roeschwoog a sollicité une aide pour ses débours liés à l'entretien des terrains de football et à l'entretien des locaux du Sportshüs (réfection douche).

Il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 1 600,00 € dans un premier temps.

Le Sporting Club prévoit également des travaux de réfection de clôture.

Le Maire reviendra vers le conseil municipal pour une éventuelle subvention complémentaire au Club.

L'association Multiculturelle a introduit une demande d'aide financière pour l'organisation du Unity Festival au Staedly à Roeschwoog du 9 au 10 août 2024.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la Collectivité européenne d'Alsace, l'association Multiculturelle doit justifier d'une aide d'un autre financeur.

Il est proposé le versement d'une subvention de 500,00 €.

Conformément à la convention du 1 avril 2009, 10% des recettes de location de salle et 10% des recettes de location de vaisselle sont reversés chaque année à l'Association MOC.

Pour l'exercice 2024, la Commune reversera 2 971,20 € à l'Association, correspondants à 10% des recettes de location de salle et de vaisselle de l'exercice 2023.

La section de l'association MOC « les bénévoles de la Médiathèque » permet de réaliser un travail complémentaire essentiel pour la bonne marche de la médiathèque. Elle permet également d'assurer le fonctionnement du 3^{ème} lieu, le « Millefeuille » inauguré mi-février 2018.

La Commune soutient chaque année cette section et avait versé 400,00 € à la section.

Le Maire reviendra vers le Conseil municipal pour proposer un montant de subvention.

Il présente également le versement d'une subvention à l'Association Roeschwoog Animation pour les frais de transport engagés (déplacements) dans la perspective de la sortie du Conseil municipal du 19 au 20 mars 2024 pour un montant de 5 050,00 €.

Considérant que les associations contribuent au lien social et à l'éducation à la citoyenneté,

Considérant le soutien actif de l'association MOC aux manifestations proposées par la municipalité,

Vu l'article L2121-29 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du reversement d'un montant de 2 971,20 € correspondant à 10% du montant des recettes de location de la MOC de l'exercice 2023 et au montant des recettes 2023 de location de la vaisselle

DECIDE l'attribution d'une subvention au Sporting Club de Roeschwoog d'un montant de 1 600,00 € pour l'entretien des terrains de football et des locaux du Sportshüs

DECIDE l'attribution d'une subvention à l'association Multi-culturelle de 500,00 € pour l'organisation du festival « Unity Festival » 2024

Les crédits y afférant seront inscrits au budget annexe MOC de l'exercice 2024 section de fonctionnement en dépenses à l'article 65748.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix POUR, Mme Marilyn KOCHER ne participant pas au vote, **DECIDE** l'attribution d'une subvention de 5 050,00 € à l'association Roeschwoog Animation pour les frais engagés pour la sortie du Conseil municipal à Paris les 19 et 20 mars 2024.

Les crédits y afférant seront inscrits au budget principal de l'exercice 2024 section de fonctionnement en dépenses à l'article 65748.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 22 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Par délibération du 5 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2023 à :

Taxe d'habitation : 9,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,87 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 47,52 %.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 à même hauteur que ceux votés en 2023, à savoir :

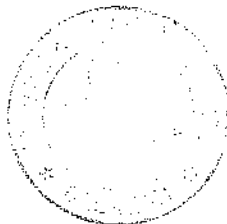
Taxe d'habitation : 9,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,87 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 47,52 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation : 9,70 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,87 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties : 47,52 %.

Date de publication: 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents..... : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJINI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 23 – FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET DE LA VALEUR FORFAITAIRE DE STATIONNEMENT

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- d'instauration par le conseil municipal de la taxe d'aménagement ;
- de fixation par le conseil du taux de la taxe d'aménagement ;
- d'instauration par le conseil d'exonérations de taxe d'aménagement.

Il rappelle que le Conseil municipal a institué la taxe d'aménagement par délibération du 24 octobre 2011 et fixé son taux à 4% par décision du 15 septembre 2022.

Entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 24 octobre 2011 instituant la taxe d'aménagement, du 10 novembre 2014 confirmant l'institution de la taxe d'aménagement, du 14 octobre 2019 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 3% à compter du 1^{er} janvier 2020, du 15 septembre 2022 fixant le taux de la taxe à 4%,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 4,5 % pour le calcul de la part communale de la taxe d'aménagement pour l'ensemble du territoire communal de ROESCHWOOG à compter du 1^{er} janvier 2025

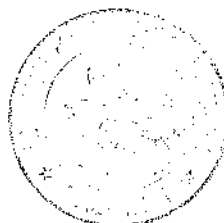
DECIDE de porter à 3 000,00 € à compter du 1^{er} janvier 2025 la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K dans sa version en vigueur au 1er janvier 2024

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,
En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur,
DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn,
LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne,
PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT
MOERCKEL Elodie
Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER
Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).
Absent(s) non excusé(s) : /
Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 24 – PRESENTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 11 MARS 2024

Dans la perspective du vote du budget de l'exercice 2024, le Maire présente le tableau des emplois au 11 mars 2024.

Service	Dénomination de l'emploi (à compter du 01/01/2017)	Postes ouverts à ce jour	Agents en poste	Agents à Temps complet	Agents à Temps non complet	Agents titulaires	Agents non titulaires	Coefficient d'emploi
Administratif	Directeur Général des Services	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Attaché territorial principal	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Attaché territorial	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Rédacteur territorial	1	0	0	0	0	0	28/35ème
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	0	1	1	0	20/35ème
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	28/35ème
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	20/35ème

Service	Dénomination de l'emploi (à compter du 01/01/2017)	Postes ouverts à ce jour	Agents en poste	Agents à Temps complet	Agents à Temps non complet	Agents titulaires	Agents non titulaires	Coefficient d'emploi
Technique	Technicien principal 1ère classe	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Technicien principal 2ème classe	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Technicien	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Agent de maîtrise principal	1	0	0	0	0	0	17,5/35ème
	Agent de maîtrise	3	1	1	0	1	0	35/35ème
	Adjoint technique principal de 1ère classe	3	1	1	0	1	0	35/35ème
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Adjoint technique	2	1	1	0	1	0	35/35ème
	Adjoint technique principal de 1ère classe - Entretien	1	0	0	0	1	0	2/35ème
	Adjoint technique principal de 2ème classe - Entretien	1	0	0	0	0	0	2/35ème
	Adjoint technique	1	0	0	0	0	0	2/35ème
	Adjoint technique principal de 2ème classe - Entretien	1	1	0	1	1	0	28/35ème
	Adjoint technique - Entretien	1	0	0	0	0	0	28/35ème
	ATSEM principal de 1ère Classe	3	2	0	2	2	0	29/35ème
Scolaire	ATSEM principal de 2ème Classe	3	0	0	0	0	0	29/35ème
	ATSEM	1	0	0	0	0	0	30,5/35ème
Culturel	Assistant de Conservation du patrimoine principal 1ère classe	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Assistant de Conservation du patrimoine principal 2ème classe	1	1	1	0	1	0	35/35ème
	Assistant de Conservation du patrimoine	1	0	0	0	0	0	35/35ème
	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	0	0	0	0	0	12/35ème
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	1	0	1	1	0	12/35ème
	Adjoint du patrimoine	1	0	0	0	0	0	12/35ème
	Adjoint du Patrimoine	2	0	0	0	0	0	28/35ème
TOTAL		41	12	7	5	12	0	10,37

Poste ouvert par décision du Conseil municipal du 5 juin 2023 d'1 poste au grade d'ATSEM principal 2^{ème} classe contractuel à 29/35^{ème} pour 12 mois sur une période de 18 mois.

Poste ouvert par décision du Conseil municipal du 12 février 2024 d'1 poste au grade d'adjoint technique à 35/35^{ème} pour 12 mois sur une période de 18 mois.

Placement en disponibilité

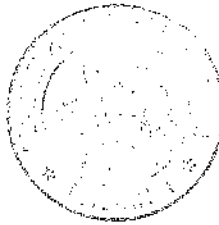
- 1 agent au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe en disponibilité depuis le 14/08/2021 jusqu'au 01/11/2024

Le Conseil municipal,
PREND ACTE de ces informations.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 25 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTABLE POUR CREANCES RISQUANT D'ETRE COMPROMISES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% minimum des créances risquant d'être compromises.

Chaque année, le montant des provisions pour créances risquant d'être compromises sera ajusté, soit par constitution de provisions supplémentaires, en cas de détérioration de celles-ci, soit par reprise de ces provisions en cas de diminution du montant de ces créances.

La méthode annuelle de calcul de ces créances repose sur le solde des comptes 4116, 4126, 4146, 4156, 4161, 4626, 46726, représentant les créances douteuses dues à la collectivité et figurant à la balance d'entrée de l'exercice considéré de la collectivité. Au total cumulé de ces soldes comptables sera affecté le taux compris entre 15 % et 100 %, voté par l'assemblée délibérante.

Après ouverture des crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions, celles-ci feront l'objet d'un mandatement à l'article 6817, chapitre 68 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants » en cas de constatation de provision initiale ou complémentaire, ou d'un titre de recette, article 7817, chapitre 78 « Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants », en cas de reprise sur provision, ceci sur présentation d'un décompte justifiant du montant des provisions.

Vu l'article R2331-2 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la nomenclature M57

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

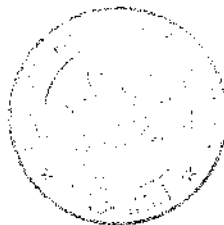
DECIDE de fixer pour l'année 2024, le taux de provisionnement des créances de plus de 2 ans à 15 %

DECIDE d'inscrire au budget de l'exercice 2024, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions ou de cette reprise de provision

DECIDE de constituer la provision ou la reprise de provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 30,00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Date de publication: 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h

à la Mairie de Roeschwoog

Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus: 19
Membres en fonction.....: 19
Membres présents: 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s): 0

Quorum: 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 26 – AUTORISATION AU MAIRE A EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS DE PAIEMENT DE CHAPITRE A CHAPITRE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET POUR LES BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 28 août 2023 d'adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

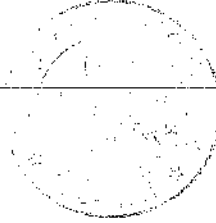
AUTORISE le Maire, pour l'exercice 2024, pour le budget principal et pour l'ensemble des budgets annexes (Médiathèque, MOC, Forêt, Lotissement Wasserturm Immevlach, Lotissement Zwederlich, lotissement Brinkmann et Périscolaire) à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

AUTORISE le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de HAGUENAU pour mise en œuvre.

Date de publication: 11/04/2024

Date de transmission à

la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2024 à 20h
à la Mairie de Roeschwoog
Convoqué régulièrement le 6 mars 2024

Membres élus : 19
Membres en fonction..... : 19
Membres présents : 17
Absent(s) avec procuration(s) : 2
Absent(s) : 0

Quorum : 10

Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,

En présence de : BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER Geneviève, adjoints,
et de BALBIERER Nadia, BRENNER Guillaume, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric, HUSEJNI Afrim, KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline, MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas, SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie

Absent(s) excusé(s) : HOCH Marie-Catherine (pouvoir à KOCHER Marilyn), HOFFARTH Muriel (pouvoir à BALBIERER Nadia).

Absent(s) non excusé(s) : /

Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2024/03/11 – 27 – APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

- Vote du budget Principal
- Vote du budget annexe Médiathèque
- Vote du budget annexe MOC
- Vote du budget annexe Forêt
- Vote du budget annexe Lotissement Wasserturm / Immenlach
- Vote du budget annexe Lotissement Zwederlich
- Vote du budget annexe Lotissement Brinkmann
- Vote du budget annexe Périscolaire

Le Maire remercie M. Roger BOEHM, adjoint au Maire, qui a préparé les différents budgets avec les services municipaux.

Les documents budgétaires prévisionnels (projets) et annexe explicative ont été transmis par courriel aux conseillers. Des exemplaires papiers sont disponibles en séance.

La Commune compte :

- Un budget principal de fonctionnement et d'investissement
- Les budgets annexes de fonctionnement spécifiques à la gestion de la médiathèque et de la MOC
- Le budget annexe Périscolaire créé en décembre 2020
- Le budget annexe Forêt qui se traduit hors taxes
- Les budgets annexes pour les lotissements Wasserturm-Immenlach, Zwederlich et Brinkmann qui se traduisent également hors taxes.

Le Maire cède la parole à M. BOEHM qui présente au Conseil municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2024, budget principal et budgets annexes et les motifs de ses propositions tant en recettes qu'en dépenses.

Il est proposé :

Projet Budget PRINCIPAL :

➤ Recettes de fonctionnement	:	2 204 600,00 €
➤ Dépenses de fonctionnement	:	2 204 600,00 €
➤ Recettes d'investissement :		1 754 400,00 €
dont Restes-à-réaliser 2023 :		8 000,00 €
➤ Dépenses d'investissement	:	1 754 400,00 €
dont Restes-à-réaliser 2023 :		183 500,00 €

Projet Budget "MEDIATHEQUE" :

➤ Recettes de fonctionnement	:	103 400,00 €
➤ Dépenses de fonctionnement	:	103 400,00 €

Projet Budget "MOC." :

➤ Recettes de fonctionnement	:	144 300,00 €
➤ Dépenses de fonctionnement	:	144 300,00 €

Projet Budget "Forêt" :

➤ Recettes de fonctionnement :	3 350,00 €
➤ Dépenses de fonctionnement :	3 350,00 €

Projet Budget "Lotissement Am Wasserturm - Immenlach" :

➤ Recettes de fonctionnement :	708 163,25 €
➤ Dépenses de fonctionnement :	330 579,76 €
➤ Recettes d'investissement :	596 009,52 €
➤ Dépenses d'investissement :	596 009,52 €

Projet Budget « Lotissement Zwederlich »

➤ Recettes de fonctionnement :	577 279,32 €
➤ Dépenses de fonctionnement :	577 279,32 €
➤ Recettes d'investissement :	728 485,20 €
➤ Dépenses d'investissement :	728 485,20 €

Projet de budget « Lotissement Brinkmann »

➤ Recettes de fonctionnement :	526 523,66 €
➤ Dépenses de fonctionnement :	526 523,66 €
➤ Recettes d'investissement :	678 047,32 €
➤ Dépenses d'investissement :	678 047,32 €

Projet Budget « Périscolaire »

➤ Dépenses de fonctionnement de l'exercice :	301 750,00 €
➤ Recettes de fonctionnement de l'exercice :	241 035,93 €
➤ Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2023 :	60 714,07 €
➤ Total recettes de fonctionnement :	301 750,00 €

➤ Dépenses d'investissement de l'exercice :	3 565 300,00 €
➤ Restes à réaliser en dépenses investissement :	350 000,00 €
➤ Total dépenses d'investissement :	3 915 300,00 €
➤ Recettes d'investissement de l'exercice :	3 556 352,52 €
➤ Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €
➤ Résultat excédentaire d'investissement -reports 2023 :	358 947,48 €
➤ Total des recettes d'investissement de l'exercice :	3 915 300,00 €

Il rappelle le tableau des emplois au 11 mars 2024 présenté précédemment en séance du 11 mars 2024. La collectivité compte 12 agents titulaires, 2 agents non titulaires de droit public.

Il informe le Conseil municipal des indemnités perçues par les élus de la Commune pour l'exercice 2023.

Élu		Mandat 1			Mandat 2			TOTAL DES INDEMNITES (montant annuel brut)
Nom	Prénom	Intitulé	Fonction	Montant annuel brut	Intitulé	Fonction	Montant annuel brut	
LORENTZ	Michel	Roeschwoog	Maire	20 440.80 €	SIVU RPU	Président	8 239.56 €	28 680.36 €
KIEFER	Geneviève	Roeschwoog	Adjointe au Maire	5 840.22 €				5 840.22 €
BOEHM	Roger	Roeschwoog	Adjoint au Maire	8760.30 €				8760.30 €
HARNIST	Pierre	Roeschwoog	Adjoint au Maire	2530.80 €				2530.80 €
DUMOULIN	Frédéric	Roeschwoog	Conseiller délégué	2530.80 €				2530.80 €
PETER	Raphaël	Roeschwoog	Conseiller délégué	2530.80 €				2530.80 €
KOCHER	Marilyn	Roeschwoog	Conseillère déléguée	2530.80 €				2530.80 €
ROCHE	Nicolas	Roeschwoog	Conseiller délégué	2530.80 €				2530.80 €
SCHMITT	Yannick	Roeschwoog	Conseiller délégué	2530.80 €				2530.80 €
TOTAL DES INDEMNITES VERSEES EN 2023				50 526.12 €				

Vu le projet de budget primitif détaillé (budget principal et budgets annexes) présenté par nature et sa présentation annexée à la présente délibération

Vu l'avis favorable du Comité de suivi périscolaire du 7 mars 2024 pour le projet de budget annexe Périscolaire

Vu les débats d'orientation budgétaire pour l'année 2024 lors de la séance du Conseil municipal du 12 février 2024 et en Commission Travaux du 21 février 2024

Vu l'état du personnel présenté,

Vu l'état des indemnités des élus présenté,

Vu l'annexe explicative jointe à la présente délibération

Après avoir discuté ces budgets et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de VOTER le budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

DECIDE DE VOTER les prévisions de recettes et dépenses conformément aux sommes inscrites dans le BUDGET PRIMITIF 2024 - budget PRINCIPAL et ses budgets annexes (Médiathèque - MOC - Forêt - Lotissement "Am Wasserturm-Immenlach" - Lotissement « Zwederlich » - Lotissement « Brinkmann » et Périscolaire), à savoir :

Budget PRINCIPAL : à l'unanimité,

➤ Recettes de fonctionnement :	2 204 600,00 €
➤ Dépenses de fonctionnement :	2 204 600,00 €
➤ Recettes d'investissement :	1 754 400,00 €
dont Restes-à-réaliser 2023 :	8 000,00 €
➤ Dépenses d'investissement :	1 754 400,00 €
dont Restes-à-réaliser 2023 :	183 500,00 €

Budget "MEDIATHEQUE" : à l'unanimité,

- Recettes de fonctionnement : 103 400,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 103 400,00 €

Budget "MOC." : à l'unanimité,

- Recettes de fonctionnement : 144 300,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 144 300,00 €

Budget "Forêt" : à l'unanimité,

- Recettes de fonctionnement : 3 350,00 €
- Dépenses de fonctionnement : 3 350,00 €

Budget "Lotissement Am Wasserturm - Immenlach" : à l'unanimité,

- Recettes de fonctionnement : 708 163,25 €
- Dépenses de fonctionnement : 330 579,76 €
- Recettes d'investissement : 596 009,52 €
- Dépenses d'investissement : 596 009,52 €

Budget « Lotissement Zwederlich » : à l'unanimité,

- Recettes de fonctionnement : 577 279,32 €
- Dépenses de fonctionnement : 577 279,32 €
- Recettes d'investissement : 728 485,20 €
- Dépenses d'investissement : 728 485,20 €

Budget « Lotissement Brinkmann » : à l'unanimité,

- Recettes de fonctionnement : 526 523,66 €
- Dépenses de fonctionnement : 526 523,66 €
- Recettes d'investissement : 678 047,32 €
- Dépenses d'investissement : 678 047,32 €

Budget « Périscolaire » : à l'unanimité,

- Dépenses de fonctionnement de l'exercice : 301 750,00 €
- Recettes de fonctionnement de l'exercice : 241 035,93 €
- Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2023 : 60 714,07 €
- Total recettes de fonctionnement : 301 750,00 €

- Dépenses d'investissement de l'exercice : 3 565 300,00 €
- Restes à réaliser en dépenses investissement : 350 000,00 €
- Total dépenses d'investissement : 3 915 300,00 €
- Recettes d'investissement de l'exercice : 3 556 352,52 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0,00 €
- Résultat excédentaire d'investissement –reports 2023 : 358 947,48 €
- Total des recettes d'investissement de l'exercice : 3 915 300,00 €

APPROUVE l'attribution des subventions prévues

APPROUVE les participations à la gestion périscolaire

APPROUVE l'état du personnel présenté

PREND ACTE de l'état annuel des indemnités des élus.

ANNEXE – PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif est un état prévisionnel qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il doit respecter les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire, non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, qui s'est tenu, lors de la séance du Conseil municipal du 14 janvier 2023 et des travaux de la Commission « Travaux » du 15 mars 2023.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

BUDGET PRINCIPAL :

Recettes de fonctionnement	:	2 204 600,00 €
Dépenses de fonctionnement	:	2 204 600,00 €
Recettes d'investissement:		1 754 400,00 €
dont Restes-à-réaliser 2023 :		8 000,00 €
Dépenses d'investissement	:	1 754 400,00 €
dont Restes-à-réaliser 2023 :		183 500,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 357 245,06	1 746 490,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	183 500,00	8 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		213 654,34	0,00
Total de la section d'investissement (2)		1 754 400,00	1 754 400,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 204 600,00	1 897 028,33
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédant)
		0,00	307 571,67
Total de la section de fonctionnement (3)		2 204 600,00	2 204 600,00
TOTAL DU BUDGET (4)		3 959 000,00	3 959 000,00

Présentation générale de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement :

III – VOTE DU BUDGET									
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									III
B									
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	2 037 994,66	0,00	0,00	2 204 600,00	0,00	0,00	2 204 600,00	2 204 600,00
011	Charges à caractère général (3)	403 700,00	0,00	0,00	387 600,00	0,00	0,00	387 600,00	387 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	561 600,00	0,00		624 250,00	0,00		624 250,00	624 250,00
014	Atténuations de produits	34 905,00	0,00		34 905,00	0,00		34 905,00	34 905,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	511 543,00	0,00	0,00	575 134,50	0,00	0,00	575 134,50	575 134,50
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 511 749,00	0,00	0,00	1 621 890,00	0,00	0,00	1 621 890,00	1 621 890,00
66	Charges financières	18 750,00	0,00		18 640,00	0,00		18 640,00	18 640,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 090,00	0,00		3 090,00	3 090,00
	Cotisations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	90,00			30,00	0,00		30,00	30,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	21 840,00	0,00	0,00	19 670,00	0,00		19 670,00	19 670,00
	Total des dépenses réelles	1 533 589,00	0,00	0,00	1 641 560,00	0,00	0,00	1 641 560,00	1 641 560,00
023	Virement à la section d'investissement	494 000,00			553 000,00	0,00		553 000,00	553 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 405,55			10 038,40	0,00		10 038,40	10 038,40
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	504 405,55			563 038,40	0,00		563 038,40	563 038,40
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									2 204 600,00

Il est rappelé que le chapitre 011 concerne les charges à caractère général (consommations d'eau, d'électricité, de gaz, fournitures pour l'entretien des bâtiments, voirie, éclairage public, administratives, location de matériel, frais d'entretien de bâtiments, de voirie et d'éclairage public, frais liés aux contrats de maintenance (photocopieurs, logiciels, chauffage, extincteurs...), assurance, frais liés aux manifestations, prestations des paies, prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la gestion des listes électorales..., frais postaux et de téléphonie, redevances ordures ménagères...).

La prévision des charges à caractère général prend en compte le contexte économique actuel : augmentation du coût de l'énergie (gaz, fioul et électricité), hausse des frais de maintenance, hausse des frais de téléphonie dû au passage à la fibre optique, augmentation du coût de l'assurance...

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel et frais assimilés (rémunérations et cotisations de personnel, médecine du travail...). Ces dépenses représentent 38,03 % des dépenses réelles de fonctionnement (624 250,00 €).

Les charges de personnel ont été établies en référence au tableau des emplois.

Le chapitre 65 regroupe les autres charges de gestion courante (compensation des budgets annexes déficitaires, subventions au CCAS et aux associations, indemnités des élus et cotisations associées, allocation vétérance sapeurs-pompiers, contributions à l'association foncière, au SICES, au SIVU RPU, budget annexe Périscolaire...).

Prévisions de participation aux autres organismes :

CCAS : 7 200,00 € (2023 : 8 900 - 2022 : 3 990,00 €)

Association foncière (reversement répartition de la chasse) : 6 900,00 €

SICES (collège) : 6 855,00 € (2021 : 7 527,00 € ; 2022 : 7 427,00 €) ; 2023 : 6595,00 €)

SIVU (école) : 103 686,00 € (2021 : 46 110,00 € ; 2022 : 92 100,00 € ; 2023 : 73 981,00 € ;)

Prévisions pour la participation à la gestion du service périscolaire et au remboursement des intérêts du prêt relais à contracter pour la construction en cours du nouveau bâtiment périscolaire : 92 873,00 € + 48 975,00 € soit près de 141 900,00 € (2023 : 109 148,00 €).

Le montant prévisionnel des indemnités (montant brut) versées aux élus pour l'année 2024 s'élève à 54 000,00 €. En 2021, le montant des indemnités s'est élevé à 48 451,13 €, en 2022 à 49 008,84 € et en 2023 à 50 361,02 €.

Le chapitre 66, charges financières concerne les intérêts des emprunts en cours.

Le chapitre 023 concerne l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui sera viré en section d'investissement, afin de permettre le financement de projets d'investissement et le remboursement du capital des emprunts.

Le chapitre 042 – opération d'ordre de transfert entre sections – concerne les amortissements notamment des études, subventions d'investissement (notamment participation à l'investissement pour le périscolaire – amortissement sur 30 ans).

Recettes de fonctionnement :

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						8
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) (II = I + II)
	TOTAL	1 893 127,75	0,00	1 897 028,33	0,00	1 897 028,33
013	Atténuations de charges (2)	9 300,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 200,00	0,00	176 200,00	0,00	176 200,00
73	Impôts et taxes (soul 731)	424 168,00	0,00	480 666,00	0,00	480 666,00
731	Fiscalité locale	796 500,00	0,00	818 000,00	0,00	818 000,00
74	Dotations et participations (2)	231 115,00	0,00	231 600,00	0,00	231 600,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	261 500,00	0,00	183 300,00	0,00	183 300,00
	Total des recettes de gestion des services	1 842 828,00	0,00	1 893 966,00	0,00	1 893 966,00
76	Produits financiers	1,75	0,00	62,33	0,00	62,33
77	Produits spécifiques (2)	40 300,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	40 301,75	0,00	3 062,33	0,00	3 062,33
	Total des recettes réelles	1 893 127,75	0,00	1 897 028,33	0,00	1 897 028,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou antécipé (7)						307 571,67
Total des recettes de fonctionnement cumulées						2 204 500,00

Le chapitre 70 produits des services, du domaine, ventes diverses regroupe les recettes liées à la vente de bois, aux concessions du cimetière, redevances électricité et gaz, aux loyers de la chasse, aux baux ruraux, aux provisions de charges des loyers, à l'affectation de charges de personnel mis à disposition aux budgets annexes, aux publicités du blättel, régie de recette municipale...

Au chapitre 73 sont comptabilisés les produits fiscaux (taxes foncières, habitation, taxe sur les pylônes...), l'attribution de compensation et la dotation versées par la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Le chapitre 74 prend en compte les dotations versées par l'Etat. Les recettes prévisionnelles sont de 231 600,00 €.

Au chapitre 75 se trouvent les revenus des immeubles (logements et locaux professionnels communaux en location, remboursements de sinistres par l'assurance...).

Le chapitre 77 regroupe des recettes exceptionnelles (dégrèvement, subventions...).

Le résultat de fonctionnement reporté (R002) s'élève à 307 571,67 €.

Présentation générale de la section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public ou de rénovation de la médiathèque...).

Dépenses d'investissement :

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	654 627,48	183 500,00	0,00	1 357 245,66	0,00	0,00	1 357 245,66	1 540 745,66
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (0)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	581 724,00	181 500,00	0,00	1 164 300,00	0,00	0,00	1 164 300,00	1 345 800,00
Total des dépenses d'équipement	581 724,00	181 500,00	0,00	1 164 300,00	0,00	0,00	1 164 300,00	1 345 800,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	13 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	193 624,00	2 000,00	0,00	192 945,66	0,00	0,00	192 945,66	194 945,66
16 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	206 944,00	2 000,00	0,00	192 945,66	0,00	0,00	192 945,66	194 945,66
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	51 883,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	840 551,48	183 500,00	0,00	1 357 245,66	0,00	0,00	1 357 245,66	1 540 745,66
040 Opérations outre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	14 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	14 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté au chapitre (8)								213 654,34
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 754 400,00

Le montant du capital à rembourser des emprunts en cours, chapitre 16, s'élève à près de 192 125,00 €. Le stock de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 1 667 478,09 € ce qui représente environ 717,81 € par habitant (population Insee au 1^{er} janvier 2024 : 2 323 habitants).

Le chapitre 23 comptabilise toutes les opérations / travaux prévus pour l'exercice.

Un déficit d'exécution reporté d'un montant de 213 654,34 € est inscrit au compte D 001.

Recettes d'investissement :

Au chapitre 13, sont comptabilisées les prévisions de subventions pour les travaux réalisés à la chapelle en 2023, la reprise des panneaux photovoltaïques de la médiathèque et des bacs aciers et le solde de la participation de l'association Boule d'or pour la construction du hall de pétanque.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers, comptabilise le versement du fonds de compensation de la TVA (environ 16% des travaux d'investissements réalisés en 2022), la taxe d'aménagement sur le bâti et les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le chapitre 040 concerne les amortissements (études, subventions d'investissement).

Le chapitre 16 concerne les emprunts prévisionnels nouveaux nécessaires à lever pour le financement des dépenses d'équipements décidés (nouveau périscolaire).

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	844 565,80	8 900,00	1 357 245,68	0,00	1 365 245,68	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	66 900,00	8 900,00	23 100,00	0,00	31 100,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	36 810,76	0,00	655 100,00	0,00	655 100,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	52 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	37 175,48	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	189 532,24	8 900,00	678 200,00	0,00	686 200,00	
10 Dotalions, fonds divers et réserves (sauf 1068)	114 000,00	0,00	113 000,00	0,00	113 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 900,00	0,00	3 006,26	0,00	3 006,26	
18 Cpte de liaison : affectation (SA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	115 800,00	0,00	116 006,26	0,00	116 006,26	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	15 652,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	228 084,24	8 900,00	794 206,26	0,00	802 206,26	
021 Virement de la section de fonctionnement	494 000,00		553 000,00	0,00	553 000,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	16 405,58		16 039,40	0,00	16 039,40	
041 Opérations patrimoniales (6)	14 076,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	519 481,58		569 039,40	0,00	569 039,40	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1688 (8)						353 154,34
Total des recettes d'investissement cumulées						1 754 400,00

Ratios :

Population Insee au 1^{er} janvier 2024 : 2323 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 706,65 € / habitant

Produit des impositions directes/population : 312,53 € / habitant

Recettes réelles de fonctionnement/population : 816,63 € / habitant

Dettes :

Objet du prêt	organisme prêteur	montant prêt	année de mobilisation	fin de remboursement	taux restant dû au 1/1/2024	Remboursement 2024 Intérêts	Remboursement 2024 Capital	Charge totale 2024
BUDGET PRINCIPAL								
réhabilitation MOC	CARSAT	391 744,00 €	2012	31/10/2032	avance sans intérêt	176 283,00	19 587,00	19 587,00
réhabilitation MOC	Caisse Française du financement local	398 750,00 €	2011	01/08/2026	F 2,61 %	85 208,73	30 282,07	32 211,24
travaux de voirie	Caisse Française du financement local	50 000,00 €	2011	01/08/2026	F 2,61 %	10 684,30	3 797,14	4 039,04
travaux de voirie Rue Principale	Caisse d'Epargne Alsace	800 000,00 €	2015	31/12/2035	F 1,75 %	513 056,33	38 769,05	47 494,04
		3 155 494,00 €			5/TOTAL	785 232,36	92 435,26	109 351,32
refinancement prêts	CCM Uffried Nord	1 000 000,00 €	2017	05/04/2032	F 0,85 %	582 254,71	66 339,60	71 077,68
renov école mat	Caisse des dépôts	500 000,00 €	2017	12/09/2032	F 0,98 %	300 000,02	33 333,33	33 333,33
					TOTAL	1 667 487,09	192 108,19	207 742,33
BUDGET LOTISSEMENT								
Zweederlich - acquisition 29 rue de la Forêt	Crédit Agricole	500 000,00 €	2020	31/12/2030	F 0,58 %	350 000,00	50 000,00	51 954,38
					TOTAL	350 000,00	50 000,00	51 954,38

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

81.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/24	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/24					ICM de l'exercice	
						Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Indice (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 491 204,09					172 521,19	15 634,14	0,00	1 339,54
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		1 491 204,09					172 521,19	15 634,14	0,00	1 339,54
Emprunt N° M040275045EUR M040275705		0,00	A-1	519 655,33	11,92	F		1,773	38 760,05	8 734,94	0,00	20,00
		0,00	A-1	592 254,71	8,25	F		0,254	86 330,80	4 739,09	0,00	1 047,56
		0,00	A-1	200 000,02	0,42	F		0,000	33 333,33	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	10 684,36	2,58	F		2,735	1 797,14	241,90	0,00	28,00
		0,00	A-1	85 269,73	2,58	F		2,736	39 283,07	1 922,17	0,00	238,09
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de swap sur ligne de trésorerie (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautions versés reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MESP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers fournisseurs-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
169 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		176 263,00					15 587,00	0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1692 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1697 Autres dettes (Total)		0,00		176 263,00					16 587,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	176 263,00	6,75	F		0,450	16 567,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 667 467,09					192 108,19	15 634,14	0,00	1 339,54

En 2024, la population de Roeschwoog compte 2323 habitants. Ainsi pour 2024, la dette se monte à près de 717,82 € par habitant (hors emprunt lotissement).

BUDGET ANNEXE « MEDIATHEQUE »

Recettes de fonctionnement : 103 400,00 €
Dépenses de fonctionnement : 103 400,00 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES		
		0,00	0,00		
+					
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)		
		0,00	0,00		
=					
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00		
+					
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES		
		103 400,00	103 400,00		
+					
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)		
		0,00	0,00		
=					
Total de la section de fonctionnement (3)		103 400,00	103 400,00		
+					
TOTAL DU BUDGET (4)		103 400,00	103 400,00		

La prévision des charges à caractère général prend en compte le contexte économique actuel : coût de l'énergie (gaz et électricité), hausse des frais de maintenance (ascenseurs), coût de l'assurance.
Les charges de personnel sont estimées à 69 000,00 €.

Des crédits sont proposés pour les animations et conférences proposées à la médiathèque.

Les crédits attribués au développement et renouvellement du fonds documentaire sont restés à hauteur de 6 000,00 €.

Un crédit de 400,00 € est inscrit au compte 65748 pour l'éventuel versement de subvention à la section MOC des bénévoles de la médiathèque.

Le déficit prévisionnel de ce budget est estimé à 95 00,00 € (compte 75822) pour l'exercice 2024.

Les recettes de revente d'électricité ont chuté à 615,92 € en 2023 en raison des panneaux photovoltaïques défectueux.

Suite aux travaux de remplacement des panneaux photovoltaïques, la recette prévisionnelle pour 2024 a été revue à la hausse pour 5 000,00 €.

Depuis la crise sanitaire, les recettes liées aux abonnements sont en baisse. Les recettes prévisionnelles pour 2024 s'élèvent à 3 000,00 €.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) II = I + II
	TOTAL	94 900,00	0,00	0,00	103 400,00	0,00	0,00	103 400,00	103 400,00
011	Charges à caractère général (3)	23 200,00	0,00	0,00	32 700,00	0,00	0,00	32 700,00	32 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	65 000,00	0,00		69 000,00	0,00		69 000,00	69 000,00
014	Affectations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		94 900,00	0,00	0,00	103 300,00	0,00	0,00	103 300,00	103 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	100,00	0,00		100,00	0,00		100,00	100,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		100,00	0,00	0,00	100,00	0,00		100,00	100,00
Total des dépenses réelles		94 900,00	0,00	0,00	103 400,00	0,00	0,00	103 400,00	103 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transit, entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									103 400,00

III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	95 900,00	0,00	103 400,00	0,00	103 400,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domoine, ventes diverses	4 500,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	91 400,00	0,00	95 400,00	0,00	95 400,00
	Total des recettes de gestion des services	95 900,00	0,00	103 400,00	0,00	103 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	95 900,00	0,00	103 400,00	0,00	103 400,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	103 400,00
--	-------------------

Médiathèque	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	total sur 8 années	moyenne annuelle
Charges de fonctionnement	72 953,03	75 820,87	74 086,38	78 324,52	79 065,66	81 746,31	81 018,36	88 865,36		
dont charges salariales	50 058,11	51 650,42	46 080,92	58 478,72	59 760,22	59 906,13	61 836,74	65 989,92		
dont charges courantes	22 594,92	23 560,45	25 365,71	19 376,35	18 876,19	21 251,13	18 781,62	22 475,44		
Recettes de fonctionnement	72 953,03	75 820,27	74 086,38	78 324,52	79 065,66	81 746,31	81 018,36	88 865,36		
dont abonnements	4 808,10	4 474,40	4 534,90	4 526,20	3 252,21	3 400,70	3 212,80	2 932,00		
dont recette photovoltaïque	6 312,68	5 240,14	4 610,01	3 885,52	2 488,36	2 161,13	1 157,69	615,92		
dont subvention d'équilibre du BP	58 888,32	64 737,68	64 190,42	69 282,80	73 059,09	74 332,53	76 098,87	84 841,44	565 431,15	70 678,89 €

BUDGET ANNEXE « MOC » (MAISON DES OEUVRES ET DE LA CULTURE)

Recettes de fonctionnement : 144 300,00 €
Dépenses de fonctionnement : 144 300,00 €

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS					A

VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)		0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		0,00	0,00

VOTE		DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget		144 300,00	144 300,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		144 300,00	144 300,00
TOTAL DU BUDGET (4)		144 300,00	144 300,00

La prévision des charges à caractère général prend en compte le contexte économique actuel : coût de l'énergie (gaz et électricité), hausse des frais de maintenance, hausse des frais de téléphonie dû au passage à la fibre optique, coût de l'assurance.

Les charges de personnel sont estimées à 18 500,00 €. Elles prennent uniquement en compte le coût de l'agent d'entretien, mais elles ne prennent pas en compte le temps agent pour la gestion administrative des locations de la salle (suivi calendrier, demandes de salles, facturation...), qui n'est pas répercuté sur ce budget.

Une enveloppe de 15 000,00 € est budgétée pour des aides financières aux associations et écoles associatives MOC.

Le déficit prévisionnel de ce budget est estimé à 110 160,00 € pour l'exercice 2024.

Les recettes locatives ont été fortement impactées par la crise sanitaire de la Covid 19 en 2020 et 2021 (2019 : 16 665,00 €, 2020 : 7 870,00 €, 2021 : 5 211,00 €). Une reprise de l'activité s'est amorcée en 2022 et les locations se sont élevées à 19 102,00 € en 2023. Des crédits prévisionnels pour l'exercice 2024 d'un montant de 16 000,00 € sont proposés.

III - VOTE DU BUDGET								
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III
								B
DEPENSES								
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II		III = I + II
	TOTAL	145 570,00	0,00	0,00	144 300,00	0,00	0,00	144 300,00
011	Charges à caractère général (3)	111 770,00	0,00	0,00	107 500,00	0,00	0,00	107 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 000,00	0,00		16 500,00	0,00		16 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	15 000,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	17 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étude	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	144 770,00	0,00	0,00	143 500,00	0,00	0,00	143 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	800,00	0,00		800,00	0,00		800,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	Total des dépenses financières	800,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	800,00
	Total des dépenses réelles	145 570,00	0,00	0,00	144 300,00	0,00	0,00	144 300,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées								144 300,00

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		148 000,00	0,00	144 300,00	0,00	144 300,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 100,00	0,00	15 140,00	0,00	15 140,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	142 900,00	0,00	129 160,00	0,00	129 160,00
Total des recettes de gestion des services		148 000,00	0,00	144 300,00	0,00	144 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		148 000,00	0,00	144 300,00	0,00	144 300,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						144 300,00

IV - ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES					BB
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (solde)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					12 232,00
65748	SUBVENTION ECOLE ASSOCIATIVE A TOUS RYTH	SUBVENTION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 ECOLE ASSOCIATIVE	ASSOC A TOUS RYTHMES	Association	758,00
65748	SUBVENTION ECOLE ASSOCIATIVE SCR	SUBVENTION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 ECOLE ASSOCIATIVE SCR	ASSOC SPORTING CLUB ROESCHWOOG	Association	2 000,00
65748	SUBVENTION ECOLE ASSOCIATIVE HARMONIE	SUBVENTION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 ECOLE ASSOCIATIVE	ASSOC HARMONIE BORD DU RHIN	Association	4 250,00
65748	SUBVENTION ECOLE ASSOCIATIVE TCR	SUBVENTION ANNEE SCOLAIRE 2023/2024 ECOLE ASSOCIATIVE TCR	ASSOC TENNIS CLUB RHINLAND	Association	92,00
65748	SUBVENTION SPORTING CLUB ROESCHWOOG	PARTICIPATION ENTRETIEN TERRAIN FOOTBALL ET SPORTS	ASSOC SPORTING CLUB ROESCHWOOG	Association	1 600,00
65748	SUBVENTION ASSOCIATION MOC	SUBVENTION ASSOCIATION MOC LOC. VASSELLE 2023	ASSOC. MOC	Association	2 972,00
65748	SUBVENTION ECOLE ASSOCIATIVE GROUPE JEUNE	SUBVENTION ECOLE ASSOCIATIVE 2023/2024 GROUPEMENT JEUNE ENTENTE	ASSOC GROUPEMENT JEUNE	Association	1 080,00
65748	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	ASSOCIATION MULTICULTURELLE	ASSOC MULTI-CULTURELLE	Association	500,00

MOC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	total sur 8 années	moyenne annuelle
Charges de fonctionnement	70 785,22	67 758,77	74 650,99	79 950,05	73 884,20	68 355,48	93 327,59	129 178,42		
dont charges salariales	11 945,36	12 283,31	14 766,25	15 329,49	16 105,69	15 780,06	16 497,29	17 903,79		
dont charges courantes	47 405,11	40 708,97	44 888,44	50 812,26	41 715,32	41 714,12	46 978,00	98 549,51		
dont subv versées aux associations	11 434,75	14 765,99	14 766,25	13 808,30	15 963,19	10 081,30	29 652,30	12 626,12		
Recettes de fonctionnement	70 785,22	67 758,77	74 650,99	79 950,05	73 884,20	68 355,48	93 327,59	129 178,42		
dont recettes location	18 023,92	19 486,00	16 250,99	16 665,00	7 870,00	5 211,00	14 410,00	19 103,00		
dont participation aux charges	7 026,88	8 051,16	8 797,20	8 013,56	6 622,40	4 539,10	3 745,28	15 552,44		
dont subvention d'équilibre du BP	44 997,22	40 046,56	48 460,70	53 546,69	59 371,80	58 385,38	63 446,21	91 065,83	459 320,39	57 415,05 €

BUDGET ANNEXE FORET

Il est précisé qu'il s'agit d'un budget hors taxes.

Recettes de fonctionnement : 3 350,00 €

Dépenses de fonctionnement : 3 350,00 €

Ce budget était déficitaire depuis plusieurs années. Pour l'équilibrer, un versement du budget principal d'un montant de 16 904,73 € a été effectué en 2019.

Il a présenté un déficit en 2020 de 1 290,53 € et de 1 855,18 € en 2021.

En 2022, la Commune a réalisé des ventes de bois pour plus de 8 900,00 €. Aussi, le compte administratif 2022 présentait un résultat de clôture excédentaire de 3 925,89 €.

En 2023, aucune recette n'a été enregistrée pour ce budget.

L'excédent reporté de 2023 au budget de l'exercice 2024 s'élève à 3 101,83 € (R002).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		0,00	0,00	
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		0,00	0,00	
=				
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00	
+				
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 350,00	248,17	
+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	3 101,83	
=				
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 350,00	3 350,00	
=				
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 350,00	3 350,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 000,00	0,00	0,00	3 350,00	0,00	0,00	3 350,00	3 350,00
011	Charges à caractère général (3)	4 030,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	0,00	3 300,00	3 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	4 080,00	0,00	0,00	3 350,00	0,00	0,00	3 350,00	3 350,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	4 080,00	0,00	0,00	3 350,00	0,00	0,00	3 350,00	3 350,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	3 350,00
--	-----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	454,11	0,00	248,17	0,00	248,17
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	454,11	0,00	248,17	0,00	248,17
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	454,11	0,00	248,17	0,00	248,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	454,11	0,00	248,17	0,00	248,17
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	3 101,83
---------------------------------------	----------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	3 350,00
--	-----------------

Les dépenses prévisionnelles prises en compte concernent les travaux d'exploitation qui sont effectués par l'ONF lors de cet hiver 2024/2025, ainsi que les frais de gardiennage, contributions à l'hectare et frais de vente de bois de l'ONF.

Les recettes de vente de bois annoncées pour 2024 sont faibles, environ 248,00 € (ventes de bois 2021 pour 14 720,33 € et 8 918,30 € en 2022).

La participation prévisionnelle du budget Principal de la commune pour équilibrer le budget annexe Forêt pour 2024 est proposée à 0,00 €.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT WASSERTURM-IMMENLACH »

Recettes de fonctionnement : 708 163,25 €
 Dépenses de fonctionnement : 330 579,76 €
 Recettes d'investissement : 596 009,52 €
 Dépenses d'investissement : 596 009,52 €

Il est rappelé que les emprunts contractés pour la réalisation de ce lotissement ont été remboursés dans leur totalité en 2020.

Des ventes de terrains en 2021 ont permis un excédent de clôture reporté au budget de l'exercice 2022 de 385 177,10 €.

En 2022, ont été réalisés des travaux de viabilité définitive des rues Immenlach, Mérovingiens et rue des Fleckenstein.

Des petits travaux de viabilité définitive ont été réalisés rue de l'Europe en 2023.

Un excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de 377 543,49 € a été reporté au compte R002 en recette de fonctionnement et un déficit en investissement de 265 479,76 € (D001).

Des crédits sont prévus pour des études et quelques éventuels travaux pour l'exercice 2024.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		158 700,00	0,00	0,00	330 579,76	0,00	0,00	330 579,76	330 579,76
011	Charges à caractère général (3)	158 700,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00	50,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		158 700,00	0,00	0,00	65 050,00	0,00	0,00	65 050,00	65 050,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		158 700,00	0,00	0,00	65 050,00	0,00	0,00	65 050,00	65 050,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			265 479,76	0,00		265 479,76	265 479,76
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			50,00	0,00		50,00	50,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			265 529,76	0,00		265 529,76	265 529,76

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 330 579,76

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		385 261,62	0,00	330 619,76	0,00	330 619,76
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	21,39	0,00	40,00	0,00	40,00
Total des recettes de gestion des services		41,39	0,00	40,00	0,00	40,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		41,39	0,00	40,00	0,00	40,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	385 220,23		330 529,76	0,00	330 529,76
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		50,00	0,00	50,00
Total des recettes d'ordre		385 220,23		330 579,76	0,00	330 579,76

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 377 543,45

Total des recettes de fonctionnement cumulées 708 163,25

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	385 220,23	0,00	0,00	330 529,76	0,00	0,00	330 529,76	330 529,76
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (6)	385 220,23			330 529,76	0,00		330 529,76	330 529,76
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	385 220,23			330 529,76	0,00		330 529,76	330 529,76

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 265 479,76

Total des dépenses d'investissement cumulées 596 009,52

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	385 220,23	0,00	596 009,52	0,00	596 009,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	385 220,23	0,00	330 529,76	0,00	330 529,76
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	385 220,23	0,00	330 529,76	0,00	330 529,76
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	385 220,23	0,00	330 529,76	0,00	330 529,76
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		265 479,76	0,00	265 479,76
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		265 479,76	0,00	265 479,76

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 596 009,52

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ZWEDERLICH »

Recettes de fonctionnement : 577 279,32 €
 Dépenses de fonctionnement : 577 279,32 €
 Recettes d'investissement : 728 485,20 €
 Dépenses d'investissement : 728 485,20 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES	
		625 224,32	728 485,63	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 103 280,88	(si excédent positif) 0,00	
	Total de la section d'investissement (2)	728 485,20	728 485,63	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES	
		576 670,88	577 279,32	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 608,44	(si excédent) 0,00	
	Total de la section de fonctionnement (3)	577 279,32	577 279,32	
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 305 764,52	1 305 764,95	

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE				B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE hors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	574 811,50	0,00	0,00	576 670,88	0,00	0,00	576 670,88	576 670,88
011	Charges à caractère général (3)	119 300,00	0,00	0,00	119 300,00	0,00	0,00	119 300,00	119 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	119 300,00	0,00	0,00	119 400,00	0,00	0,00	119 400,00	119 400,00
66	Charges financières	2 250,00	0,00		1 955,00	0,00		1 955,00	1 955,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	2 250,00	0,00	0,00	1 955,00	0,00		1 955,00	1 955,00
	Total des dépenses réelles	121 550,00	0,00	0,00	121 355,00	0,00	0,00	121 355,00	121 355,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	451 011,50			453 260,88	0,00		453 260,88	453 260,88
043	Opérations ordre intérieur de la section	2 250,00			2 055,00	0,00		2 055,00	2 055,00
	Total des dépenses d'ordre	453 261,50			455 315,88	0,00		455 315,88	455 315,88

	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	608,44
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	577 279,32

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) II = I + II
	TOTAL	575 419,94	0,00	577 279,32	0,00	577 279,32
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	573 169,94		575 224,32	0,00	575 224,32
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	2 250,00		2 055,00	0,00	2 055,00
	Total des recettes d'ordre	575 419,94		577 279,32	0,00	577 279,32

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	577 279,32
---	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'Assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) II = I + II
TOTAL	623 169,94	0,00	0,00	625 224,32	0,00	0,00	625 224,32	625 224,32
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1680 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)		0,00					
	Total des dépenses financières	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	573 169,94		575 224,32	0,00		575 224,32	575 224,32
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	573 169,94		575 224,32	0,00		575 224,32	575 224,32

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	163 269,88
--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	728 485,20
--	------------

III – VOTE DU BUDGET						II)
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N.1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N.1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	674 181,44	0,00	729 485,63	0,00	729 485,63	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	223 169,94	0,00	275 224,75	0,00	275 224,75	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	223 169,94	0,00	275 224,75	0,00	275 224,75	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
139 Aides subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	223 169,94	0,00	275 224,75	0,00	275 224,75	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	451 011,50		453 260,88	0,00	453 260,88	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	451 011,50		453 260,88	0,00	453 260,88	
R001 Solde d'exécution positif reporté en anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1058 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						729 485,63

Les crédits en dépenses au chapitre 011 sont prévus pour l'acquisition de terrains et les études d'aménagement. Il est rappelé le prêt de 500 000,00 € contracté fin d'exercice 2020 pour le remboursement de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, qui avait porté l'acquisition de la propriété en 2014 par voie de convention. Le remboursement du capital s'élève à 50 000,00 € (section d'investissement compte 1641). Le montant des intérêts de la dette est de près de 2 000,00 € (section de fonctionnement compte 66111).

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2
B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N				Acquisit de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts payés (le cas échéant) (17)	ICM de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		350 000,00					50 000,00	1 954,38	0,00	4,92
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		350 000,00					50 000,00	1 954,38	0,00	4,92
833009/91/46		0,00	A-1	350 000,00	0,02	F		0,827	50 000,00	1 651,38	0,00	4,92
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de taux sur régime de trésorerie (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de coudelous particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances remboursables du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dettes pour MCTP et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1674 Dettes envers fournisseurs-acheteurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bore à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		350 000,00					50 000,00	1 954,38	0,00	4,92

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BRINKMANN »

Recettes de fonctionnement :	526 523,66 €
Dépenses de fonctionnement :	526 523,66 €
Recettes d'investissement :	678 047,32 €
Dépenses d'investissement :	678 047,32 €

Le Conseil municipal a ouvert par délibération du 14 novembre 2022 un nouveau budget annexe « Lotissement Brinkmann » dans la perspective de l'aménagement des terrains sis 11 rue Principale pour la construction d'une résidence sénior.

Une partie des terrains ont fait l'objet d'un portage par l'EPF au bénéfice de la Commune. C'est la dernière année de convention. Elle sera potentiellement prolongée d'un an.

Les crédits prévisionnels pour l'année 2024 sont :

Compte 605 : travaux de fouilles archéologiques – estimation 320 000 €

Compte 6045 : études (PA) et paiement de l'AMO pour les fouilles archéologiques – estimation 30 000 €

Compte 608 : frais de portage EPF.

Un emprunt pour équilibrer le budget est prévu.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	522 523,66	678 047,32
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 155 523,66	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		678 047,32	678 047,32
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	526 523,66	526 523,66
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		526 523,66	526 523,66
TOTAL DU BUDGET (4)		1 204 570,98	1 204 570,98

III - VOTE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Vote de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	184 100,00	0,00	0,00	526 523,66	0,00	0,00	526 523,66	526 523,66
011	Charges à caractère général (3)	184 100,00	0,00	0,00	363 000,00	0,00	0,00	363 000,00	363 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	184 100,00	0,00	0,00	365 000,00	0,00	0,00	365 000,00	365 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00		2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00
	Total des dépenses réelles	184 100,00	0,00	0,00	367 000,00	0,00	0,00	367 000,00	367 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			155 523,66	0,00		155 523,66	155 523,66
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			159 523,66	0,00		159 523,66	159 523,66

D052 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 526 523,66

III - VOTE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	184 100,00	0,00	526 523,66	0,00	526 523,66
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	184 100,00		522 523,66	0,00	522 523,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		4 000,00	0,00	4 000,00
	Total des recettes d'ordre	184 100,00		526 523,66	0,00	526 523,66

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées 526 523,66

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	184 100,00	0,00	0,00	522 523,66	0,00	0,00	522 523,66	522 523,66
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans la cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	184 100,00	0,00	0,00	522 523,66	0,00	0,00	522 523,66	522 523,66
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	184 100,00	0,00	0,00	522 523,66	0,00	0,00	522 523,66	522 523,66

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	155 523,66
--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	678 047,32
--	------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	A

RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	184 100,00	0,00	678 047,32	0,00	678 047,32
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	184 100,00	0,00	522 523,66	0,00	522 523,66
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	184 100,00	0,00	522 523,66	0,00	522 523,66
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	184 100,00	0,00	522 523,66	0,00	522 523,66
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	155 523,66	0,00	155 523,66
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	155 523,66	0,00	155 523,66

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	678 047,32
--	------------

BUDGET ANNEXE "PÉRISCOLAIRE"

Dépenses de fonctionnement de l'exercice	301 750,00 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice	241 035,93 €
Résultat excédentaire de fonctionnement – reports 2023	60 714,07 €
Total recettes de fonctionnement	301 750,00 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 565 300,00 €
Restes à réaliser en dépenses investissement	350 000,00 €
Total dépenses d'investissement	3 915 300,00 €
Recettes d'investissement de l'exercice	3 556 352,52 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €
Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice -reports 2023	358 947,48 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice	3 915 300,00 €

Le budget annexe Périscolaire a été créé en décembre 2020 suite au retour de la compétence "périscolaire" aux communes du SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried.

Par voie de convention de gestion du service périscolaire, entrée en vigueur le 1er Janvier 2021, La Commune de Roeschwoog gère cette compétence pour les 4 communes du périmètre du SIVU RPU (Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog)

Le service « périscolaire » existant dans les locaux de l'école André Weckmann a été confié à l'AGF du Bas-Rhin par voie de délégation de service public (DSP). La DSP a été renouvelée le 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 3 ans., soit jusqu'au 31 août 2024.

La procédure de renouvellement de la DSP a été lancée fin février 2024.

Des crédits en fonctionnement ont été inscrits au compte 65748 pour un montant de 193 000,00 €, au vu du budget prévisionnel pour l'exercice 2024 présenté par l'AGF.

Les participations prévisionnelles pour ce service inscrites au budget du SIVU RPU en 2019 et en 2020 puis au budget annexe Périscolaire depuis 2021 étaient de :

Participation collectivité 2019 : 164 939,00 €

Participation collectivité 2020 : 165 507,00 €

Participation collectivité 2021 : 165 372,00 €

Participation collectivité 2022 : 160 986,00 €

Participation collectivité 2023 : 178 000,00 €

Pour financer les dépenses de fonctionnement, les communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel et Roeschwoog contribuent au budget Périscolaire. La participation de Roeschwoog à l'exploitation pour 2024 s'élève à 241 000,00 € (dont 81 000,00 € pour le remboursement des intérêts du prêt relais qui sera contracté en 2024).

Les quatre Communes contribuent également au budget Périscolaire pour financer les dépenses d'investissement du périscolaire existant André Weckmann et du nouveau périscolaire à construire. La participation de Roeschwoog à l'investissement est de près de 182 552,00 € (dont 181 000,00 € pour la construction du nouveau périscolaire et 1 161,00 € pour l'ancien périscolaire A. Weckmann).

Des crédits pour 3 565 300,00 € sont inscrits en dépenses d'investissement pour le financement de la construction du nouveau périscolaire avec 350 000,00 € de restes à réaliser de l'exercice 2023 (opération n°1002)

Des crédits pour 2 000,00 € sont inscrits pour l'équipement de périscolaire actuel (enveloppe prévisionnelle pour acquisition de mobilier) (opération n°1001).

Des subventions d'investissement sont inscrites en recette pour un montant de 3 543 000,00 €, dont des participations des communes pour un montant de 1 400 000,00 €.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	3 565 300,00	3 556 352,52
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	350 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 358 947,48
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		3 915 300,00	3 915 300,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	301 750,00	241 035,93
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 60 714,07
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		301 750,00	301 750,00
TOTAL DU BUDGET (4)		4 217 050,00	4 217 050,00

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	190 750,00	0,00	0,00	301 750,00	0,00	0,00	301 750,00	301 750,00
011	Charges à caractère général (3)	700,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (3)	178 800,00	0,00	0,00	198 000,00	0,00	0,00	198 000,00	198 000,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	179 500,00	0,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00	211 000,00	211 000,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00		85 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00
	Total des dépenses réelles	180 500,00	0,00	0,00	296 000,00	0,00	0,00	296 000,00	296 000,00
023	Virement à la section d'investissement	10 250,00			5 750,00	0,00		5 750,00	5 750,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	10 250,00			5 750,00	0,00		5 750,00	5 750,00
002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									301 750,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		170 012,52	0,00	241 035,93	0,00	241 035,93
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RVM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	170 000,00	0,00	241 000,00	0,00	241 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	12,52	0,00	35,93	0,00	35,93
Total des recettes de gestion des services		170 012,52	0,00	241 035,93	0,00	241 035,93
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		170 012,52	0,00	241 035,93	0,00	241 035,93
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 60 714,07

Total des recettes de fonctionnement cumulées 301 750,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 452 200,00	350 000,00	0,00	3 565 300,00	0,00	0,00	3 565 300,00	3 915 300,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		4 452 200,00	350 000,00	0,00	3 565 300,00	0,00	3 565 300,00	3 915 300,00
Total des dépenses d'équipement		4 452 200,00	350 000,00	0,00	3 565 300,00	0,00	3 565 300,00	3 915 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 452 200,00	350 000,00	0,00	3 565 300,00	0,00	3 565 300,00	3 915 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 3 915 300,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
1001	PERISCOLAIRE A. WECKMANN - DIVERS EQUIPEMENT ET MATERIEL		0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
1002	CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE		525 491,66	350 000,00	3 563 300,00	0,00	0,00	3 563 300,00
TOTAL			525 491,66	350 000,00	3 565 300,00	0,00	0,00	3 565 300,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	4 348 872,66	0,00	3 556 382,52	0,00	3 556 382,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 135)	2 556 265,67	0,00	3 543 000,00	0,00	3 543 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1668 non budgétaire)	1 771 555,99	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	4 337 822,66	0,00	3 543 000,00	0,00	3 543 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	7 602,52	0,00	7 602,52
136 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (SA/Argie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	7 602,52	0,00	7 602,52
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	4 337 822,66	0,00	3 550 602,52	0,00	3 550 602,52
021 Virement de la section de fonctionnement	10 250,00		5 750,00	0,00	5 750,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	10 250,00		5 750,00	0,00	5 750,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	258 347,49
--	------------

Affectation au compte 1058 (8)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	3 915 300,00
--	--------------

Contributions des communes au Budget Périscolaire pour le périscolaire André Weckmann existant :

	2022			2023			2024		
	Participation à l'exploitation	Participation à l'équipement	TOTAL	Participation à l'exploitation	Participation à l'équipement	TOTAL	Participation à l'exploitation	Participation à l'équipement	TOTAL
FORT LOUIS	13 407,62 €	167,60 €	13 575,42 €	10 625,00 €	62,50 €	10 687,50 €	14 712,64 €	183,91 €	14 896,55 €
LEUTENHEIM	29 497,21 €	368,72 €	29 865,92 €	36 704,55 €	215,91 €	36 920,45 €	35 862,07 €	448,28 €	36 310,34 €
MEUNAEUSEL	17 877,09 €	223,46 €	18 100,56 €	13 522,73 €	79,35 €	13 602,27 €	16 531,72 €	206,90 €	16 738,62 €
ROESCHWOOG	99 217,86 €	1 240,22 €	100 458,10 €	109 147,73 €	642,05 €	109 789,77 €	92 873,55 €	1 160,92 €	94 034,48 €
	160 000,00 €	2 000,00 €	162 000,00 €	170 000,00 €	1 000,00 €	171 000,00 €	160 000,00 €	2 000,00 €	162 000,00 €

Contributions pour 2024 des communes au Budget Péricolaire :

**PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DEPENSES DU PERISCOLAIRE EXISTANT A. WECKMANN
ET A LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT PERISCOLAIRE - EXERCICE 2024**

Participation demandée aux communes pour
l'exploitation du péricolaire A. Weckmann

160 000 €

Participation demandée aux communes pour
l'équipement du péricolaire A. Weckmann

2 000 €

Participation en investissement

Participation en fonctionnement

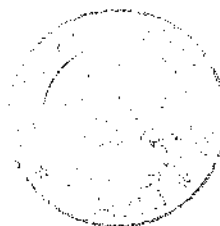
PERISCOLAIRE A. WECKMANN	EFFECTIFS	% EFFECTIFS	PARTICIPATION EXPLOITATION	PARTICIPATION INVESTISSEMENT	MONTANT TOTAL PARTICIPATION 2024 PERISCOLAIRE EXISTANT
FORT LOUIS	16	9.20%	14 713 €	184 000 €	14 897 €
LEUTENHEIM	39	22.41%	35 862 €	448 000 €	36 310 €
NEUFREUSEL	18	10.34%	16 552 €	207 000 €	16 799 €
ROESCHWIG	101	58.05%	92 873 €	1 161 000 €	94 834 €
TOTAL	174	100.00%	160 000 €	2 000 000 €	162 000 €

MONTANT AVANCE 2024 CONSTRUCTION NOUVEAU PERISCOLAIRE SELON CONVENTION 22/12/2020 + A VENANT PARTICIPATION EXPLOITATION
6 093 €
17 646 €
8 286 €
48 975 €
81 000.00 €

MONTANT AVANCE 2024 CONSTRUCTION NOUVEAU PERISCOLAIRE SELON CONVENTION 22/12/2020 + A VENANT PARTICIPATION INVESTISSEMENT
22 566 €
65 357 €
30 687 €
181 330 €
300 000.00 €

Pour mémoire effectifs de l'école : 200 élèves (année scolaire 2023/2024)

Date de publication: 11/04/2024
Date de transmission à
la Sous-Préfecture.....:



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM